

ARRIVÉ
le 25 AOUT 2006
CONTROLE DE LEGALITÉ

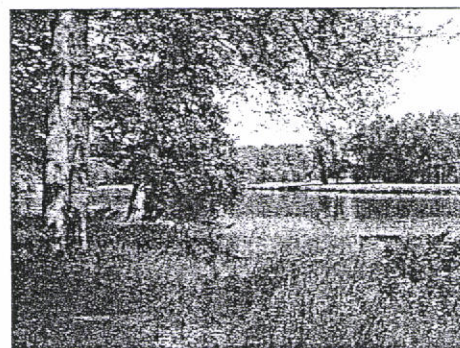
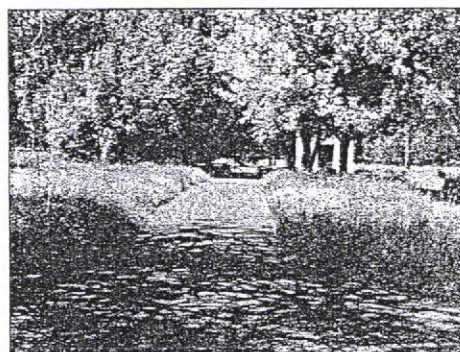
Annexe Etude d'Impact du Site de la Nigaudière

Vu pour être annexé à la délibération du 5 juillet 2006
le Maire



ÉTUDE D'IMPACT

DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT INITIAL



CAMPING DE LA NIGAUDIÈRE

DECEMBRE 2005

ACi 

AMÉNAGEMENT CONCEPT INGÉNIERIE

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	2
2. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	3
3. AUTEURS DE L'ÉTUDE	6
4. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	7
4.1. Présentation de l'aire d'étude.....	7
4.2. Milieu physique.....	9
4.2.1. Climat.....	9
4.2.2. Topographie	10
4.2.3. Géologie.....	11
4.2.4. Eaux souterraines	13
4.2.5. Eaux superficielles	15
4.3. Milieu naturel	18
4.3.1. Zones d'intérêt remarquable	18
4.3.2. Milieux naturels au droit du projet.....	21
4.4. Milieu humain.....	33
4.4.1. Les données socio-économiques	33
4.4.2. L'occupation du sol et l'urbanisme réglementaire	47
4.4.3. Les patrimoines archéologique et historique	47
4.4.4. Les différentes infrastructures de déplacement	48
4.4.5. Les risques naturels et technologiques	49
4.4.6. Les nuisances environnementales	49
4.5. Paysage.....	50
4.5.1. Le contexte paysager général	50
4.5.2. Le paysage dans la zone d'étude	50
4.6. Synthèse des contraintes	52
5. ANNEXES	54

1. INTRODUCTION

L'article L.122-1 du Code de l'Environnement, relatif à la protection de la nature stipule :

"Les études préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui, par l'importance, leur dimension ou leur incidence sur le milieu naturel, peuvent porter atteinte à ce dernier, doivent comporter une étude d'impact permettant d'en apprécier les conséquences"

Dans ce cadre, **le présent dossier constitue l'étude d'impact relative au projet de réalisation d'une base de loisirs et d'un camping sur la commune de Plomion.**

L'étude d'impact doit remplir une double fonction ; elle est à la fois :

- un instrument de conception du projet pour le Maître d'Ouvrage qui peut en prévoir les impacts et ainsi envisager des mesures compensatoires,
- un document d'aide à la décision pour l'administration chargée de l'instruction du dossier.

Pour répondre à ces objectifs et conformément aux articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants, l'étude d'impact doit comporter :

- un **résumé non technique**, afin d'en faciliter la prise de connaissance par le public,
- la **dénomination des auteurs de l'étude**,
- une **analyse de l'état initial du site et de son environnement**, portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, affectés par les aménagements ou ouvrages,
- une **analyse des effets sur l'environnement**, et en particulier sur les sites et paysages, la faune et la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses), ou sur l'hygiène et la salubrité publique. Sont visés les effets directs et indirects, temporaires et permanents sur le sol, l'eau, l'air, le climat et les conséquences du projet sur les biens matériels, le patrimoine culturel et, le cas échéant, la commodité du voisinage et la sécurité.
- les **raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu** parmi les solutions envisagées, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement,
- les **mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement**, ainsi que l'**estimation des dépenses correspondantes**,
- une **analyse des méthodes utilisées** pour évaluer les effets du projet sur l'environnement mentionnant les difficultés éventuelles de nature technique ou scientifique rencontrées pour établir cette évaluation.

En application des articles L.220-1 et L.220-2, L.221-1 à L.221-6, L.222-1 à L.222-7, L.223-1 et L.223-2, L.224-1 et L.224-2, L.224-4, L.225-1 et L.225-2, L.226-1 à L.226-11, L.228-1 et L.228-2 du Code de l'Environnement sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, un chapitre relatif à l'analyse des incidences du projet sur la santé et aux mesures à engager a été introduit.

2. RESUME NON TECHNIQUE

Le présent dossier constitue l'étude d'impact relative au projet de réalisation d'une base de loisirs et d'un camping à la Nigaudière, sur la commune de Plomion, dans le département de l'Aisne.

ETAT INITIAL

La zone d'étude est centrée sur le plan d'eau de la Nigaudière. Elle est élargie en fonction des thèmes étudiés .

Milieu physique

Climat :

Le climat de l'Aisne est de type atlantique humide et frais, aux vents d'ouest dominants, à forte nébulosité et au régime pluvieux régulier. Le département est soumis à un climat à dominance océanique modérément et régulièrement arrosé.

Topographie :

Le relief est peu accidenté, le plan d'eau se situe sur un plateau.

Géologie :

Le sous-sol de l'aire d'étude est caractérisé par la présence de formations superficielles (limons de plateaux et limons sableux, alluvions modernes et colluvions) reposant sur la craie.

Eaux souterraines :

Un captage d'alimentation en eau potable se situe à l'aval de l'aire d'étude, sur la commune de Plomion. Il puise la nappe du Turonien (nappe de la craie).

On relève des indices de la présence d'eau dans les colluvions, à proximité de la surface du sol.

Eaux superficielles :

La zone d'étude est traversée par le ruisseau du Vilpion qui alimente le plan d'eau de la Nigaudière. Cette retenue artificielle à une surface d'environ 4 ha.

La qualité des eaux du Vilpion est dégradée par la forte teneur en nitrates qui ne permet pas d'atteindre l'objectif de qualité : 1 bonne.

La totalité des cours d'eau du secteur d'étude sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole.

Milieu naturel

La zone d'étude comprend une partie de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de la haie d'Aubenton et du Bois de Plomion et de la ZNIEFF du Bocage de Landouzy et de Besmont.

Les conclusions des relevés de faune et de flore au niveau de la zone d'étude indiquent que le périmètre étudié présente une valeur patrimoniale relativement faible par rapport aux deux ZNIEFF situées à proximité.

Milieu humain

Démographie :

La commune de Plomion enregistre une diminution de population depuis 1975. Cette tendance s'inscrit dans un contexte plus large, à l'échelle de l'arrondissement de Vervins et du département de l'Aisne.

Cette diminution est due pour l'essentiel au départ des jeunes actifs qui n'est pas compensé par un solde naturel pourtant positif. Cela engendre entre autre un vieillissement de la population.

Emploi :

Le taux de chômage de Plomion est supérieur à la moyenne nationale. Ce taux reste cependant inférieur au taux moyen de l'arrondissement de Vervins et dans la moyenne du département de l'Aisne (15.8 %).

Le secteur tertiaire est le principal employeur de la zone d'étude, l'agriculture emploie également une part importante des actifs à Plomion.

Activités

Les activités industrielles sont peu représentées dans l'arrondissement de Vervins. A Plomion, on remarque une faible représentation des métiers de l'artisanat du bâtiment, les activités commerciales sont plus développées et permettent à la commune de drainer un petit territoire.

Tourisme :

La commune de Plomion et plus largement l'arrondissement de Vervins, disposent d'un bon taux d'équipements touristiques aussi bien en terme d'hébergement que d'activité.

Ce bon taux masque une inadéquation entre les attentes de la clientèle et les équipements proposés.

Le Conseil Régional de Picardie prévoit des actions visant à renforcer la visibilité des atouts touristiques de la région et en particulier de l'Aisne.

Urbanisme réglementaire :

~~La commune de Plomion ne dispose pas de PLU.~~ Un PLU est en cours d'élaboration

Patrimoine archéologique et historique :

ACI

Etabli le 15/11/04

Base de loisirs – Camping de la Nigaudière

4

Modifié le 29/11/05

Etude d'impact

Deux bâtiments de la commune de Plomion sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques, leurs périmètres n'interfèrent pas avec le secteur d'étude.

Infrastructures de déplacement :

Plomion n'est pas desservie par le réseau ferroviaire SNCF mais on recense deux gares dans un rayon de 10 km autour du site de la Nigaudière.

La commune de Plomion est desservie par la ligne n°320 de la Régie Départementale des Transports de l'Aisne (RTA).

Risques naturels et technologiques

La commune de Plomion est soumise au risque inondation.

Aucune industrie SEVESO n'est recensée sur le territoire communal.

Nuisances environnementales

Au droit du projet, l'ambiance sonore préexistante est modérée.

Compte tenu de sa localisation en milieu rural et à l'écart de toute grande source classique de pollution, la qualité de l'air estimée du secteur est bonne.

Paysage

Le cadre naturel verdoyant est un des atouts de la Thiérache. Il se complète par un patrimoine bâti de qualité. Le site de la Nigaudière s'inscrit totalement dans ce contexte paysager et bénéficie d'un environnement très valorisant.

Le site en lui-même présente un visage hérité de son affectation de camping.

3. AUTEURS DE L'ETUDE

L'étude d'impact relative au **projet de Base de loisirs à Plomion** a été réalisée par :

A.C.I. (Aménagement Concept Ingénierie)

40 avenue de la Marne

BP 87

59 442 WASQUEHAL Cedex

C. MAZOYER, ingénieur d'études environnement au sein du Département Environnement d'ACI, basé à Wasquehal dans le Département du Nord, a été le rédacteur de ce dossier. Il s'est appuyé sur une structure d'études composée de :

- B. CREMET, Ingénieur d'études en environnement

Activité Environnement d'ACI

- B. ALIBEY, Dessinateur

Activité Environnement d'ACI

Le contrôle interne du dossier d'étude d'impact a été réalisé par F. MARCINKOWSKI, responsable de l'Activité Environnement d'ACI.

4. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

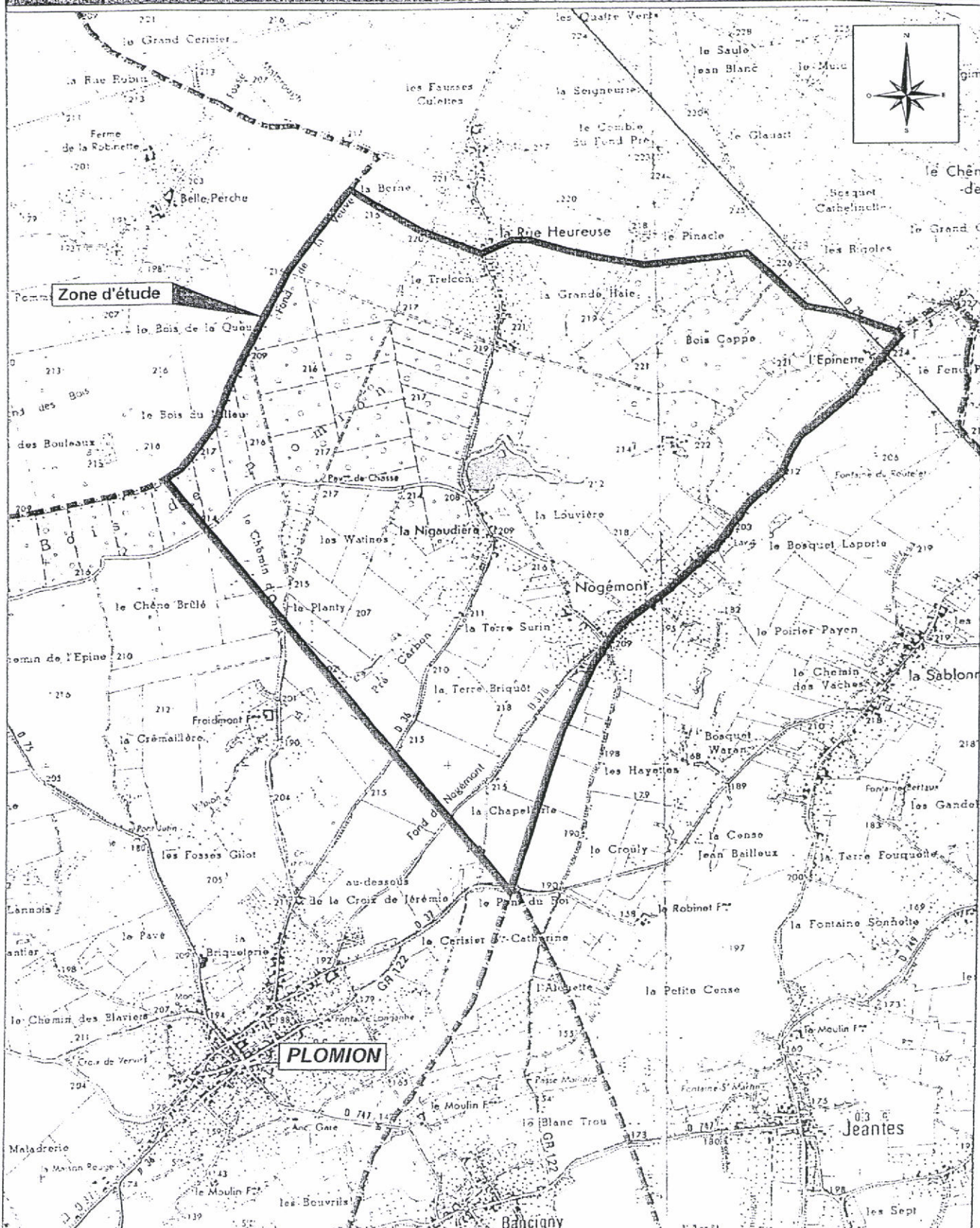
4.1. Présentation de l'aire d'étude

Le présent dossier constitue l'étude d'impact pour le projet de création d'une base de loisirs et d'un camping à la Nigaudière sur la commune de Plomion.

La zone d'étude (linéaire rouge sur les cartes) englobe le périmètre du projet, élargi d'un à deux km pour le replacer dans son environnement immédiat (*cf. la carte « zone d'étude » en page suivante*). Elle a été parfois adaptée à une échelle plus appropriée pour la compréhension de certains thèmes (milieu physique, données socio-économiques et étude d'accessibilité notamment). Les limites de communes ont été précisées à cet effet (linéaire en pointillé rouge sur les cartes).

La consultation des différentes administrations s'est basée sur ce territoire.

ZONE D'ETUDE



Zone d'étude

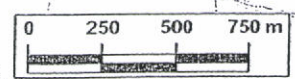
PLOMION

Jeantes

Source: Extrait carte IGN 26090

INDICE	DATE	MODIFICATION	CHANGEMENT	INDICE	ECHELLE
00	24/03/05	ETABLISSEMENT DU PLAN	C.M. B.A. F.M.	-	1 / 25 000
-	-	-	-	-	-

ETUDE D'IMPACT
Base de loisirs - Camping de la Nigaudière



4.2. Climat régional

4.2.1. Climat

Sources : "Météo de la France tous les climats localité par localité", Jacques Kessler et André Chambraud, 1990 ; www.meteo.fr, consultation mars 2004.

Caractéristiques générales

Le climat de l'Aisne est de type atlantique humide et frais, aux vents d'ouest dominants, à forte nébulosité, au régime pluvieux régulier.

Le département est soumis à un climat à dominance océanique modérément et régulièrement arrosé.

Les variations spatiales des cumuls annuels de précipitations sont faibles et liées au relief.

La Thiérache, au nord du département, reçoit en moyenne plus de 900 mm par an ; le sud du département, entre 750 et 800 mm ; alors qu'à l'opposé le Valois (au sud-ouest) et la Champagne (au sud-est) ne reçoivent pas 650 mm par an.

L'influence océanique diminue et tend à laisser la place à un climat plus continental de l'ouest vers l'est du département.

Les différentes saisons se différencient moins par les précipitations que par d'autres paramètres comme la température, le brouillard, le vent et les durées de précipitations qui peuvent donner l'impression que les quantités tombées sont différentes.

Au droit du projet

La station météorologique la plus proche de l'aire d'étude se situe à Laon, à une dizaine de kilomètres au nord-est de l'aire d'étude. Les tableaux et graphiques page suivante présentent les températures et précipitations moyennes à Laon, sur la période 1951-1980.

A Laon, la hauteur de pluie annuelle moyenne est de 650 mm.

Il apparaît que le mois le moins pluvieux est avril avec environ 40 mm ; les plus arrosés ne sont pas distincts. Mai, juillet, août, septembre, novembre et décembre cumulent chacun 60 mm environ).

Cette faible variation saisonnière est caractéristique d'un climat océanique.

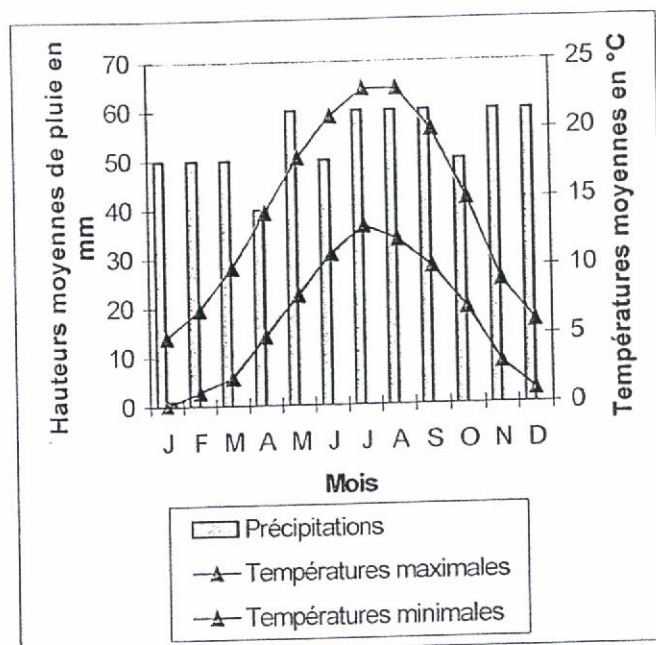
Les données plus fines de la station de Saint-Quentin, au nord-ouest du département, permettent de préciser les différents types de précipitations participant au cumul annuel (cf. tableau page suivante).

Ainsi, pour une hauteur de pluie annuelle moyenne comparable à celle observée à Laon (680 mm), les jours avec pluie représentent à Saint-Quentin 74 % des jours avec précipitations. Ils sont répartis assez uniformément au cours de l'année, avec des maximums de 17 jours de pluie par mois en novembre, décembre et janvier et des minimums de 13 jours de pluie par mois en juin, juillet et septembre.

Les jours avec pluie importante totalisent 19 % des jours avec précipitations, soit 3 à 5 jours par mois (3 jours en février, mars et avril et 5 jours en novembre).

Les jours avec chute de neige ne représentent que 7 % des jours avec précipitations. Ils concernent les mois de novembre à avril, avec des maximums de 5 jours par mois en janvier et en février.

En moyenne le mois le plus froid est janvier ; le plus chaud est juillet. Le nombre de jours de gelées dans l'année est de 60 ; le nombre de jours de chaleur est de 32.



			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Température minimale (°C)	Moyenne 6.0	0	1	2	5	8	11	13	12	10	7	3	1	
Température maximale (°C)	Moyenne 14.3	5	7	10	14	18	21	23	23	20	15	9	6	
Hauteur de pluie (mm)	Total 650 mm	50	50	50	40	60	50	60	60	60	50	60	60	
Nombre de jours	avec gelée	60 jours	13	12	10	3	0	0	0	0	0	2	7	13
	de chaleur	32 jours	0	0	0	0	2	7	11	9	3	0	0	0

			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Hauteur de pluie (mm)	Total 680 mm	50	50	50	40	60	70	60	60	60	50	70	60	
Nombre de jours	avec pluie	Total 180 jours	17	16	16	14	15	13	13	15	13	14	17	17
	avec pluie importante	Total 46 jours	4	3	3	3	4	4	4	4	4	4	5	4
	avec chute de neige	Total 18 jours	5	5	3	1	0	0	0	0	0	0	1	3

4.2.2. Topographie

Source : Carte IGN série bleue au 1/25 000ème n° 2809 O

Le site d'étude s'inscrit dans un contexte de plateaux découpés par des ruisseaux et des rivières (cf. carte topographique, page suivante).

Le secteur est relativement plane, l'altitude oscillent entre 220 et 215 m. Seule la vallée du Vilpion rompt la faible ondulation à l'aval du plan d'eau.

Le relief de la zone d'étude est peu accidenté, le plan d'eau se situe sur un plateau.

4.2.3. Géologie

Sources : BRGM, Carte géologique Rozoy-sur-Serre au 1/50 000ème ; Détermination des périmètres de protection du puits communal de Plomion - Rapport de l'hydrogéologue agréé ; Banque de données du Sous-Sol.

Sur l'aire d'étude, le substrat est principalement constitué par des formations superficielles (cf. carte géologique, pages suivantes) :

❖ Formations superficielles :

♦ **Limons loessiques* (LP).** Ces limons* occupent largement les plateaux, où leur épaisseur atteint 5 à 6 m. Ils reposent généralement sur des produits sablo-argileux résiduels de l'Auvervien.

♦ **Limons sableux (LS).** Ce sont des matériaux d'origine et de mise en place diverses, mais surtout de textures limono-sableuses. On différencie deux grandes catégories :

- Les *limons sableux des versants et des piedmonts* : d'épaisseur variable, ce sont de véritables colluvions* de pente qui s'étendent parfois en un vaste glacis jusqu'aux alluvions ;

- Les *limons sableux des plateaux* : ils résultent du mélange loess – sables d'Auvers.

♦ **Alluvions* récentes (Fz) :** argiles et limons

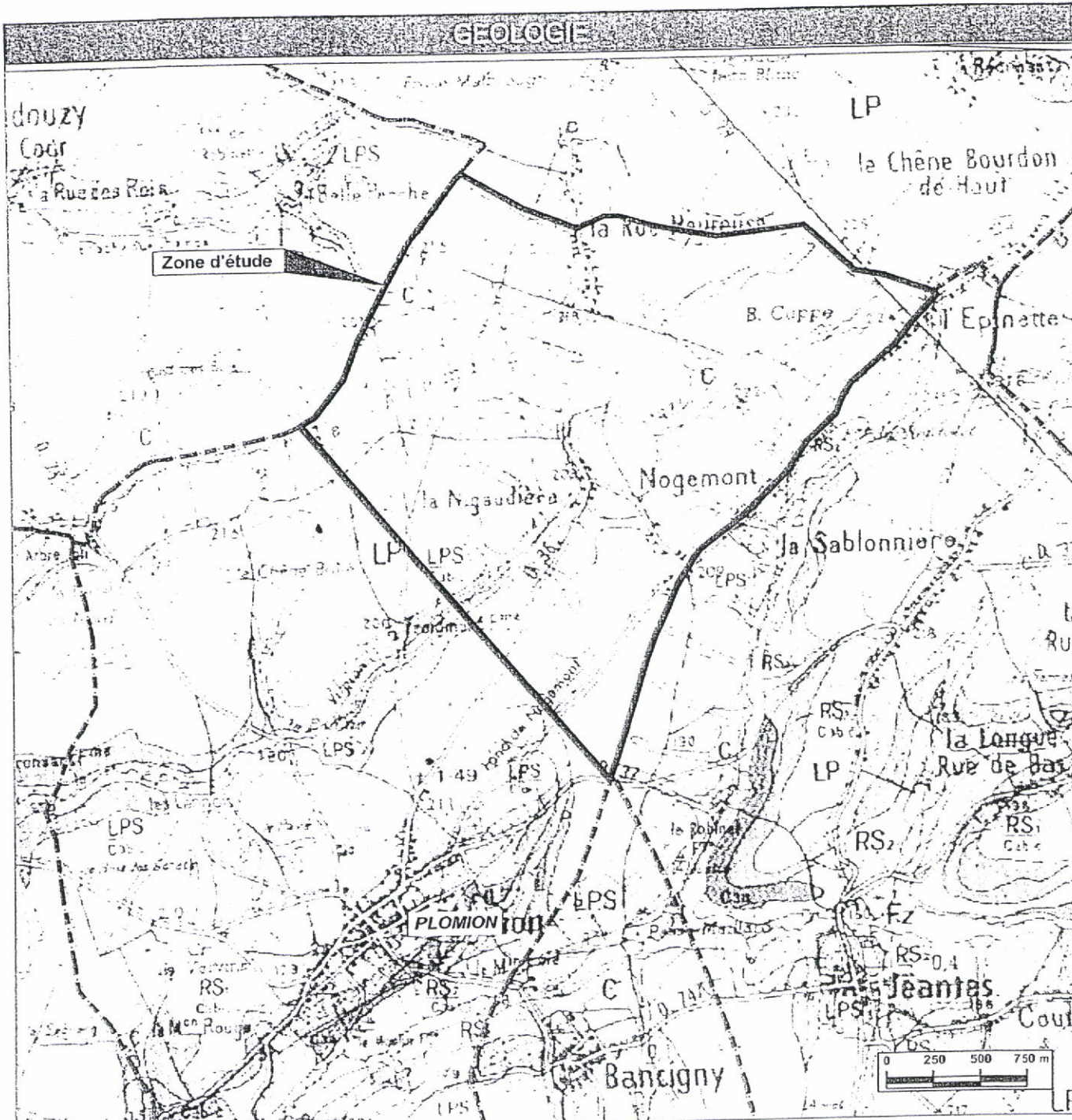
♦ **Colluvions de dépressions, de fonds de vallées sèches (CV).** Elles résultent de l'accumulation, dans les zones basses, de matériaux d'origine locale, entraînés par ruissellement ou solifluxion*. Leur composition reflète celle des dépôts environnants ; elles sont limoneuses sur les plateaux et de textures sablonneuses ailleurs.

Ces formations recouvrent des formations argileuses puis de la craie du Turonien :

Profondeur	Lithologie	Lithologie	Formation	Système	Série	Stratigraphie
2						
4		limon	Limons des Plateaux			Quaternaire
6						
8						
10						
12						
14		argile à silex	Argiles à silex			de Paléogène à Quaternaire
16						
18			niveau repère			
20		craie	Craie à Micraster leskei			Turonien
22			niveau repère			
24						
26						
28		craie	Craie à Micraster leskei			Turonien
30						
32						


Le sous-sol de l'aire d'étude est caractérisé par la présence de formations superficielles (limons de plateaux et limons sableux, alluvions modernes et colluvions) reposant sur la craie.

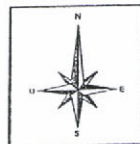
GÉOLOGIE



LEGENDE :

- | | | | |
|------------|---------------------------|------------------|--|
| Fz | Alluvions récentes | C | Colluvions |
| LP | Limons de plateau | C3a | Craie |
| LPS | Limons de plateau sableux | LPS C3b-c | Limons de plateau sableux sur formation reconnue |

00	24/03/05	ETABLISSEMENT DU PLAN	C.M.	B.A.	F.M.
ETUDE D'IMPACT Base de loisirs - Camping de la Nilgaudlière					
					



4.2.4. Eaux souterraines

Sources : BRGM, Carte géologique Rozoy-sur-Serre au 1/50 000ème ; Détermination des périmètres de protection du puits communal de Plomion - Rapport de l'hydrogéologue agréé. Site internet de l'ADES

4.2.4.1. Données générales

Réservoir

D'après le rapport de l'hydrogéologue agréé P. Celet relatif à la détermination des périmètres de protection du puits communal de Plomion, la craie contient une nappe libre dont le niveau s'établit autour de - 24m. Le bassin d'alimentation correspond au Plateau entre le Vilpion et le Huteau. L'alimentation de la nappe s'effectue par l'apport des pluies efficaces.

Une étude de l'ONF sur le périmètre du bois de Plomion montre l'apparition d'hydromorphie à des profondeurs comprises entre 40 et 70 cm. A proximité du plan d'eau de la Nigaudière, l'hydromorphie apparaît à moins de 40 cm révélant la présence d'eau dans les colluvions de dépressions, à proximité de la surface du sol.

Prélèvements en eau potable

Un seul point de prélèvement destiné à l'alimentation en eau potable est localisé à proximité de l'aire d'étude.

Il se situe sur la commune de Plomion à l'angle de la D36 et du chemin communal de Plomion face au terrain de sport. et alimente exclusivement la commune de Plomion.

Il s'agit d'un captage (référence BRGM 00671X0049/P-C), dont la profondeur est d'environ 30 m et qui puise dans la nappe du Turonien (nappe de la craie).

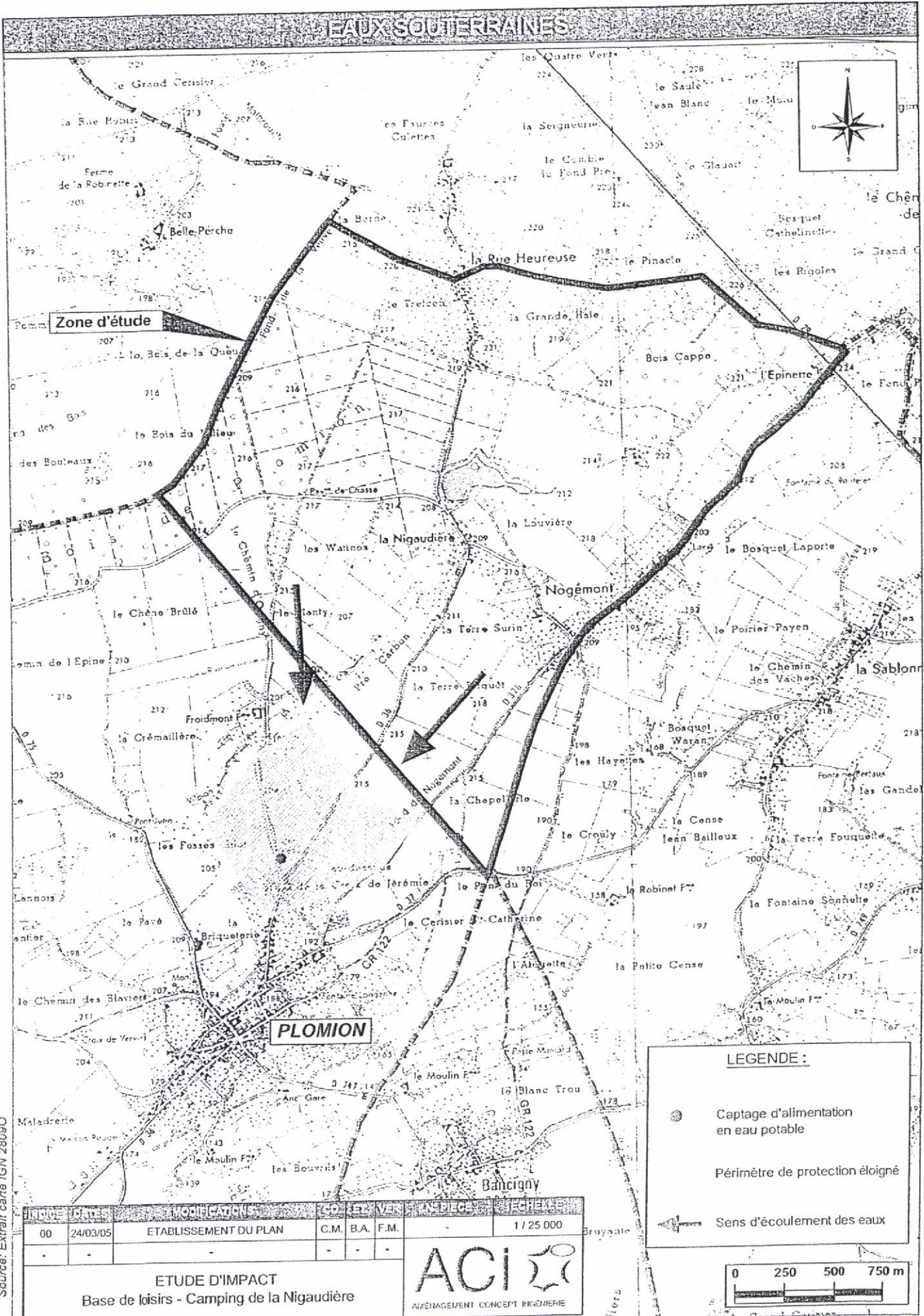
Le rapport de l'hydrogéologue agréé indique un débit de 105 m³/j avec un temps de pompage de 5h30. L'exploitation est donc discontinue.

L'exploitation de ce captage est gérée par la commune. Il est accompagné de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.




Un captage d'Alimentation en Eau Potable se situe à l'aval de l'aire d'étude, sur la commune de Plomion. Il puise dans la nappe du Turonien (nappe de la craie).

On relève des indices de la présence d'eau dans les colluvions, à proximité de la surface du sol.

EAUX SOUTERRAINES



LEGENDE :

-  Captage d'alimentation en eau potable
-  Périmètre de protection éloigné
-  Sens d'écoulement des eaux

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO	BY	VER	PRODIGE	TECHNICAL
00	24/03/05	ETABLISSEMENT DU PLAN	C.M.	B.A.	F.M.	-	1 / 25 000
-	-	-	-	-	-	-	-

ETUDE D'IMPACT
Base de loisirs - Camping de la Nigaudière

ACI 
AVENAGEMENT CONCEPT INGÉNIERIE

4.2.5. Eaux superficielles

Sources : Carte IGN série bleue au 1/25 000ème ; SDAGE du Bassin Seine-Normandie, septembre 1996 ; DDASS de l'Aisne, Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, consultations avril 2005, relevés de terrain, mai 2005 ; Schéma Départemental à Vocation Piscicole de l'Aisne.

4.2.5.1. Réseau hydrographique

Le Vilpion

La zone d'étude est traversée du nord au sud par le ruisseau du Vilpion. (cf. carte des eaux superficielles, page suivante).

Le Vilpion prend sa source sur la commune de Plomion (02), environ 1000 mètres à l'amont du plan d'eau de la Nigaudière. Après un parcours de 34 km environ, il se jette dans le Brune.

Les informations disponibles en terme de débit proviennent de la station de Thénailles (code 0314408). Les données sont anciennes (1988). Le débit moyen relevé à cette station est de 0,60 m³/s.

Le Huteau

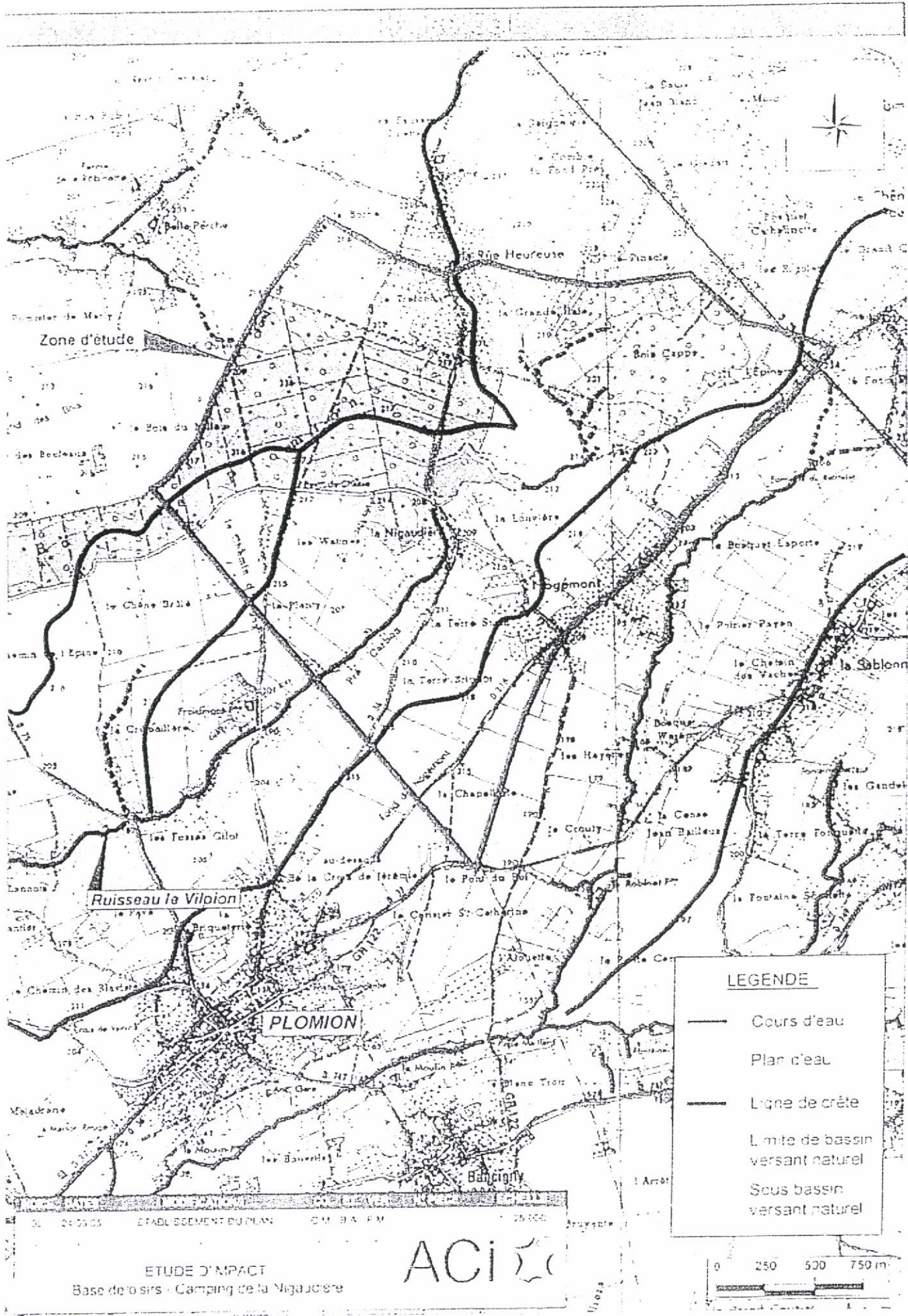
Au sud du secteur se trouve le ruisseau du Huteau. Il prend sa source sur la commune de Jeantes (02) et traverse la commune de Plomion au sud du village avant de rejoindre la rivière de la Brune, sur le territoire communal de Hary. Son débit moyen, calculé à la station d'Harigny (code 03144380) est de 0,94 m³/s.

L'ensemble de ces cours d'eau s'écoule selon un axe globalement est/ouest, de manière parallèle les uns aux autres.

Le plan d'eau de la Nigaudière

Le plan d'eau de la Nigaudière est une retenue artificielle alimentée par les eaux du Vilpion. Cet étang à une surface d'environ 4 ha

La zone d'étude est traversée par le ruisseau du Vilpion qui alimente le plan d'eau de la Nigaudière.








Zone d'étude

Ruisseau la Vilpion

PLOMION

LEGENDE

-  Cours d'eau
-  Plan d'eau
-  Ligne de crête
-  Limite de bassin versant naturel
-  Sous bassin versant naturel

0 250 500 750 m

ACI

ETUDE D'IMPACT
Base de loisirs - Camping de la Nigaudière

Source : IGN, carte BAEM

4.2.5.2. Qualité des eaux de surface

Qualité de l'eau du Vilpion

Le tableau ci-dessous indique la qualité des eaux du Vilpion selon la grille SEQ-Eau à partir des données enregistrées à la station de Thenailles entre 1983 et 1988.

Débit instantané	0,6	m3/s	
DBO5	2,28	mg/l	Très Bonne
Pt	0,15	mg/l	Bonne
NTK	0,68	mg/l	Très Bonne
DCO	11	mg/l	Très Bonne
MES	15,25	mg/l	Très Bonne
NO3-	18,6	mg/l	Passable

Les potentialités biologiques du cours d'eau sont dégradées par la forte teneur en nitrates provenant principalement de l'activité agricole.

L'objectif de qualité retenu pour le Vilpion est 1 : bonne. La forte teneur en nitrates ne permet pas d'atteindre cet objectif.

La qualité actuelle est dégradée par les nitrates. L'objectif qualité n'est pas atteint.

4.2.5.3. Intérêt piscicole

Classement piscicole

Le Vilpion, le Huteau, la Brune et leurs chevelus (petits rus) sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole. Ces cours d'eau appartiennent au domaine salmonicole peuplés de truites fario, truites arc-en-ciel, chabots, loche franche et vairons. Ils sont rempoissonnés plusieurs fois par an par les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique locales (Associations de Hary pour la Brune et le Huteau, de Saint-Gobert pour la Vilpion, et Plomion pour le Huteau). Au mois de mai, chaque année, ces cours d'eau sont alvinés par la fédération départementale.

Habitat

L'arrêté préfectoral d'objectifs de qualité précise que le Vilpion, à l'aval immédiat de la source, accueille des frayères naturelles.

La totalité des cours d'eau du secteur d'étude (ou situés à proximité) est classée en 1^{ère} catégorie piscicole.

4.3.1. Zones d'intérêt remarquable

La zone d'étude fait partie de zones naturelles remarquables répertoriées comme telles par plusieurs inventaires.

Inventaire des Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Deux ZNIEFF sont localisées sur l'aire d'étude. Le recensement de telles zones a été engagé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et le Muséum d'Histoire Naturelle, dans le but d'établir des listes d'espèces menacées.

Elles constituent des sources d'informations scientifiques pour aider à la décision et donner une vision claire du patrimoine naturel et des menaces qui pèsent sur lui. Elles permettent également de prévoir les protections qui s'avèreront nécessaires dans le futur.

Les ZNIEFF sont de deux types : les zones de type I, qui impliquent une protection renforcée et les zones de type II, où les modifications des conditions écologiques devraient être évitées. Il existe également des zones de type I-II qui présentent les caractéristiques de zones de type I mais qui ne sont pas comprises dans des grands ensembles naturels riches qui caractérisent les zones de type II.

Les ZNIEFF ne constituent pas une servitude ou une protection réglementaire mais représentent des milieux écologiquement riches qu'il faut prendre en compte dans les études d'aménagement.

La **ZNIEFF n° 02TH110 de la haie d'Aubenton et du Bois de Plomion**, s'étend en partie sur l'aire d'étude. Comme son nom l'indique, elle comprend l'ensemble du bois de Plomion et de la forêt domaniale d'Aubenton, ainsi que le bois Cappe, situé entre les deux.

Cet ensemble comprend essentiellement des chênaies-charmaies. Les particularités climatiques locales (climat océanique dégradé faisant transition vers une situation continentale), détermine la présence de groupements de végétaux des forêts fraîches et froides.

La végétation présente des combinaisons floristiques intéressantes, marquée par la relative abondance d'espèces continentales, tant au niveau des groupements forestiers que sur les banquettes des ruisseaux.

La **ZNIEFF n° 02TH109 du Bocage de Landouzy et de Besmont** s'étend sur une petite partie du nord de l'aire d'étude (au nord du bois de Plomion).

L'intérêt de ce site réside dans l'étendue du bocage, remarquable à l'échelle de la Picardie, incluant des milieux devenus rares, du fait des pratiques agricoles mises en œuvre depuis plusieurs décennies : aulnaies-frênaies (sur les banquettes du Ton), ruisseaux, mares, pâtures, zones de sources, haies, gros arbres de pâture, arbres fruitiers de haute tige ...

Inventaire des Sites d'Intérêt Communautaire

Les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) sont des sites proposés pour faire partie du réseau Natura 2000. Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé à terme (2004) par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Le réseau Natura 2000 est destiné au "maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire".

Le secteur d'étude est situé à l'écart de tout site d'intérêt communautaire.

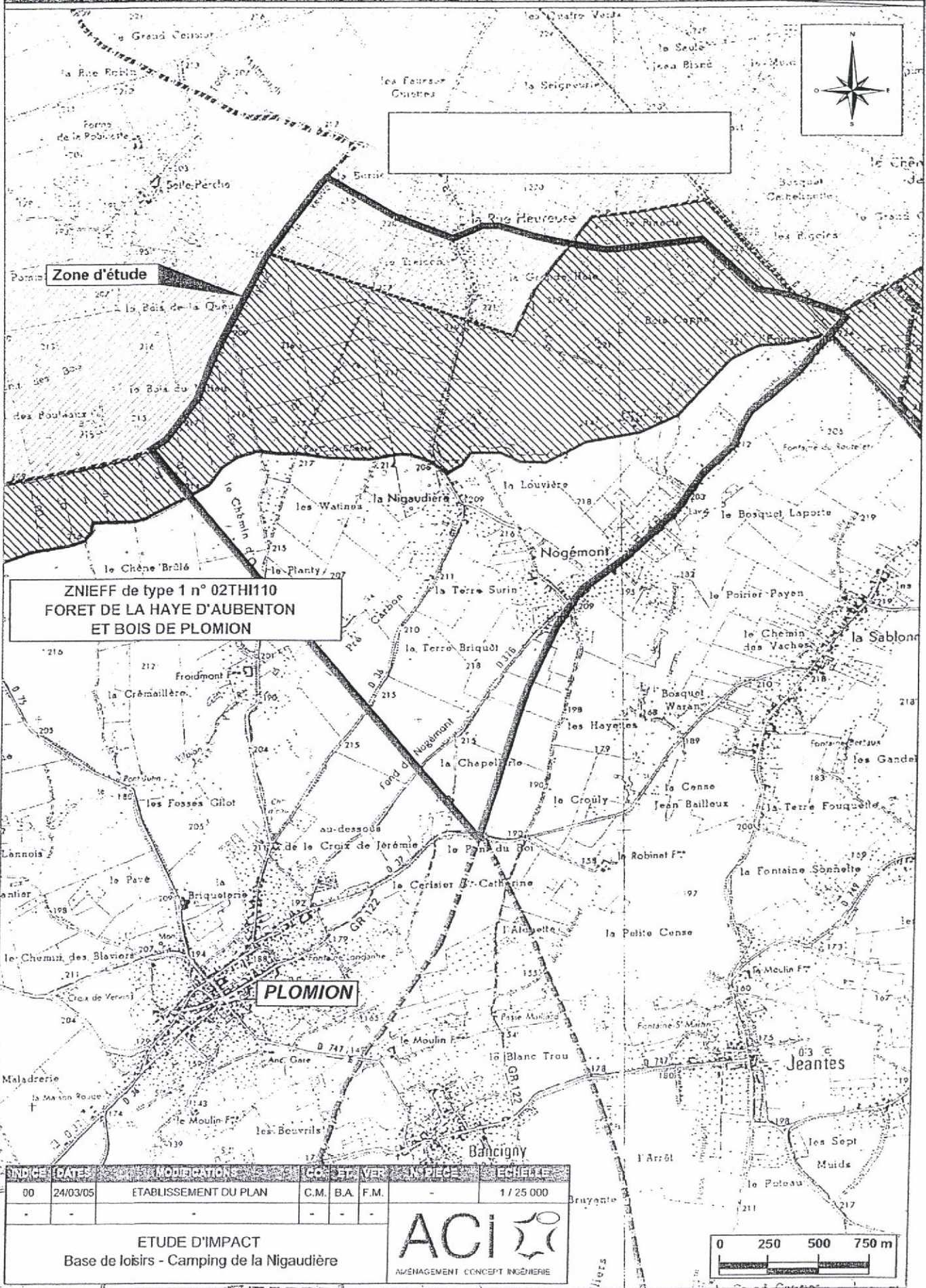
Inventaire des sites classés

Les sites classés sont créés par décret ou arrêté ministériel. Ils concernent des territoires d'intérêt national classés pour leur très grande qualité du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Il n'existe pas de site classé ou inscrit à proximité du site d'étude.

La zone d'étude comprend une partie de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de la haie d'Aubenton et du Bois de Plomion et de la ZNIEFF du Bocage de Landouzy et de Besmont.

ESPACES NATURELS REMARQUABLES



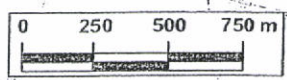
Zone d'étude

**ZNIEFF de type 1 n° 02TH110
FORÊT DE LA HAYE D'AUBENTON
ET BOIS DE PLOMION**

PLOMION

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	SET.	VER.	INDICE	ECHELLE
00	24/03/05	ETABLISSEMENT DU PLAN	C.M.	B.A.	F.M.	-	1 / 25 000
-	-	-	-	-	-	-	-

ETUDE D'IMPACT
Base de loisirs - Camping de la Nigaudière



Source: Extrait carte BRGM

4.3.2. Milieux naturels au droit du projet

Les milieux naturels localisés au droit du projet ont été appréhendés par les relevés faune/flore, effectués en mai, en août et en octobre 2005. Les relevés avaient pour objectif d'établir un diagnostic écologique préalable à l'implantation de la base de loisirs, de manière à prendre en compte la sensibilité des milieux naturels dans l'aménagement. Ils permettent d'évaluer les potentialités du site en termes d'habitats et d'espèces floristiques et faunistiques protégés ou remarquables.

4.3.2.1. Flore et habitats

Quatre types principaux d'habitats ont été rencontrés :

- Une friche nitrophile se développant sur le site du camping actuel ;
- Des secteurs boisés, constitués de boisements mélangés (chêne, charme, épicéa...) et de boisements mono-spécifiques (peuplier et frêne) ;
- Des secteurs agricoles constitués de grandes cultures et de pâtures ;
- Des plans d'eau, cours d'eau et mares prairiales.

Cette partie s'attache à décrire les milieux et les principaux végétaux observés. **La liste complète des espèces, ainsi que leur indice de rareté et leur éventuel statut de protection, figure en annexe.**

Friche

Le camping actuel, plus ou moins à l'abandon, est dominé par une friche nitrophile qui est relativement haute (à l'est) comprenant quelques arbustes (sureau noir, *Sambucus nigra*, prunellier, *Prunus spinosa*) et jeunes arbres (érable champêtre, *Acer campestre*, frêne, *Fraxinus excelsior* ...)

Les graminées sont prépondérantes. Elles sont accompagnées d'espèces communes de ce type de milieu : ortie dioïque, *Urtica dioica*, ronce, *Rubus sp.*, églantier, *Rosa canina*, lamier blanc, *Lamium album*, menthe des champs, *Mentha arvensis*, cerfeuil sauvage, *Anthriscus sylvestris*, pied-de-pigeon, *Geranium columbinum*, ou encore gaillet gratteron, *Galium aparine*.

La partie ouest du camping est agrémentée de haies mixtes de charme, *Carpinus betulus*, prunellier, *Prunus spinosa*, frêne, *Fraxinus excelsior*, érable champêtre, *Acer campestre* ... Quelques arbres d'essences particulières (pin, *Pinus sp.*, marronnier, *Aesculus hippocastanum* ...) sont également présents.



Camping actuel en friche



Friche haute à l'est du site du camping

L'est de ce secteur est plus sauvage et marqué par des remblais longilignes. Salicaire, *Lythrum salicaria*, Reine des prés, *Filipendula ulmaria*, Millepertuis commun, *Hypericum perforatum*, Matricaire chamomille, *Matricaria recutita*, Epilobe en épis, *Epilobium angustifolium*, Galéopsis tétrahit, *Galeopsis tetrahit*, Achillée millefeuille, *Achillea millefolium*, Lotier corniculé, *Lotus corniculatus*, Brunelle commune, *Prunella vulgaris*, Grande Berce, *Heracleum sphondylium*, Angélique sauvage, *Angelica sylvestre*, Eupatoire chanvrine, *Eupatoria cannabinum*, Armoise, *Artemisia vulgaris*, Aster lancéolé, *Aster lanceolatus*, Petite centaurée, *Centaurium erythraea*, ou encore liseron des champs, *Convolvulus arvensis*, ont été observés.

Certains endroits, du fait notamment de ces remblais qui retiennent l'eau, sont légèrement humides, comme en témoigne la présence sur de petites superficies du jonc épars et du jonc aggloméré (photo ci-dessous).



Enfin, une orchidée, l'épipactis à large feuilles, *Epipactis helleborine*, (ci-contre), s'est implantée dans ce secteur, non loin du plan d'eau, sous un groupe de frênes.



Secteurs boisés

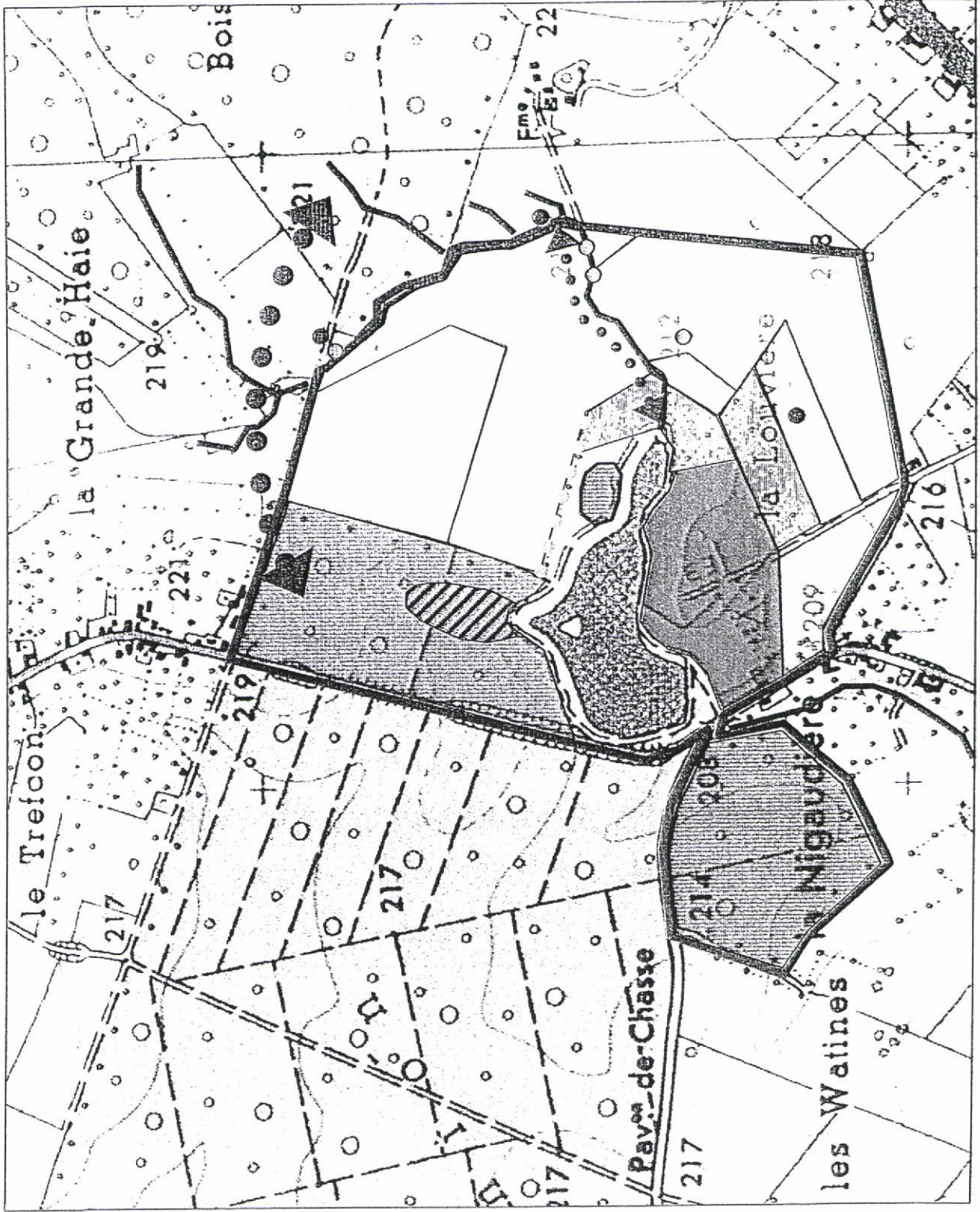
Peuplements mélangés :

Ces boisements se localisent dans l'emprise de la forêt domaniale de Plomion, au nord et à l'est du périmètre étudié.












Ils se composent majoritairement de chênaie-charmaie, avec sous-étage de cornouiller, *Cornus sanguinea*, noisetier, *Corylus avellana* ...



Chênaie-charmaie



Carte des milieux

-  Périmètre étudié
-  Camping actuel
-  Cultures (blé et maïs)
-  Boisements mélangés
-  Boisements mono-spécifiques (Peuplier et Frêne)
-  Arbres remarquables (Chênes, Aulnes)
-  Haie
-  Pâtures
-  Plans d'eau, cours d'eau et mares prairiales
-  Secteur humide
-  Corridor biologique

250 m



La chênaie-charmaie inclut une zone humide avec présence de carex, *Carex sp.*, et de joncs, *Juncus sp.*, sur des surfaces relativement importantes, notamment au droit de trouées forestières.



Zone humide dans la chênaie-charmaie avec carex et joncs, au niveau d'une trouée forestière

Un secteur relativement important du boisement situé au nord est planté d'épicéa, *Picea abies*.



Peuplement d'épicéa dans la chênaie-charmaie

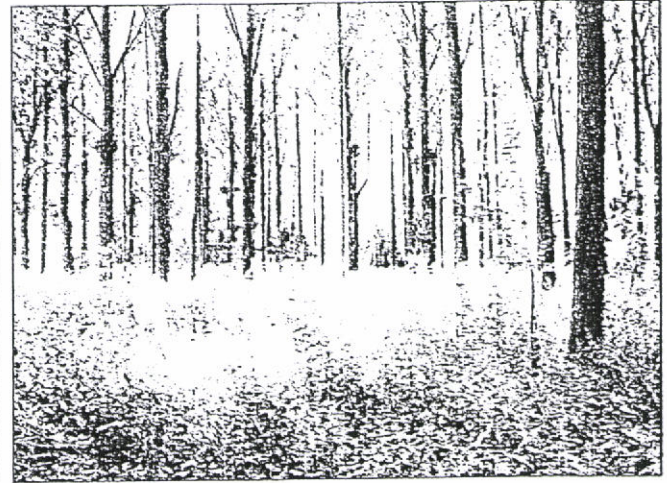
La strate herbacée associée de la chênaie-charmaie comprend fougère mâle, *Dryopteris filix-mas*, ronce, *Rubus sp.*, ortie dioïque, *Urtica dioica*, lamier jaune, *Lamium galeobdolon*, solidage verge d'or, *Solidago virgaurea*, compagnon rouge, *Silene dioica*, millepertuis commun, *Hypericum perforatum*, eupatoire chanvrine, *Eupatoria cannabinum* (essentiellement au niveau des coupes forestières pour les deux dernières espèces) ...

Peuplements mono-spécifiques :

Une peupleraie et une frênaie s'étendent à l'est du site du camping actuel et du plan d'eau. D'un point de vue floristique, ces secteurs sont relativement pauvres. La strate herbacée est très peu diversifiée.



Frênaie



Peupleraie

Secteurs agricoles

Les secteurs agricoles représentent une part importante du périmètre étudié. Ils comprennent des zones de culture (blé et maïs), et des prairies pâturées.

Les pâtures sont dégradées : les drainages réalisés les ont considérablement asséché et la majorité des mares figurant sur le fond de plan IGN a disparu.

Certains secteurs des pâtures ont cependant conservé un caractère mésophile (moyennement humide), en particulier aux abords du Vilpion, à l'est du secteur étudié. Les espèces qui y ont été observées sont communes : lotier corniculé, *Lotus corniculatus*, lychnis fleur de coucou, *Silene flos-cuculi*, menthe des champs, *Mentha arvensis*, oseille sauvage, *Rumex acetosa*, pâquerette, *Bellis perennis*, plantain lancéolé, *Plantago lanceolata*, trèfle rampant, *Trifolium repens*, véronique petit Chêne, *Veronica chamaedrys* ...



Pâturage (à gauche) et cultures (à droite)



Pâturage mésophile

Un chêne remarquable est à signaler au milieu d'une zone de culture. A noter également la présence d'une haie délimitant la pâture située au nord du plan d'eau.



Chêne remarquable dans un champ de blé

Plan d'eau, cours d'eau et mares prairiales

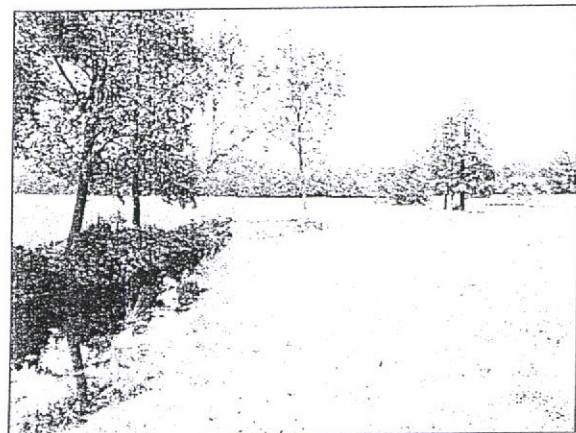
Le site du camping actuel jouxte un plan d'eau, alimenté par le Vilpion. La végétation des berges de l'étang est relativement commune et peu diversifiée : saule, *Salix sp.*, consoude officinale, *Symphytum officinale* ...

Le Vilpion est encadré d'une ripisylve très réduite, limitée à quelques arbres épars. La végétation se compose essentiellement d'aulnes glutineux, *Alnus glutinosa* et de frênes, *Fraxinus excelsior*, accompagnée notamment de consoude officinale, *Symphytum officinale*, d'iris faux acore, *Iris pseudacorus*, de massette à larges feuilles, *Typha latifolia*, de myosotis des marais, *Myosotis scorpioides*, de véronique des ruisseaux, *Veronica beccabunga*, d'achillée sternutatoire, *Achillea ptarmica*, d'inule dysentérique, *Pulicaria dysenterica*, ou encore de rubanier simple, *Sparganium emersum*.

Plusieurs arbres bordant le Vilpion sont remarquables (aulnes, *Alnus glutinosa*, chênes, *Quercus robur*) de par leur taille et leur port.

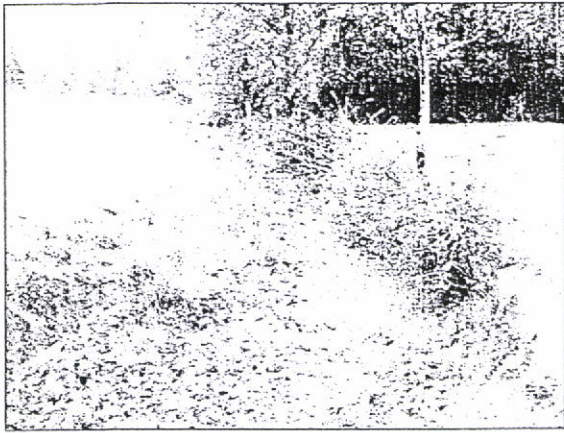


Plan d'eau du camping



Le Vilpion et sa ripisylve

A noter que lors des relevés d'octobre, le Vilpion était à sec, et que le niveau du plan d'eau de la Nigaudière avait considérablement baissé (cf. photos ci-dessous).

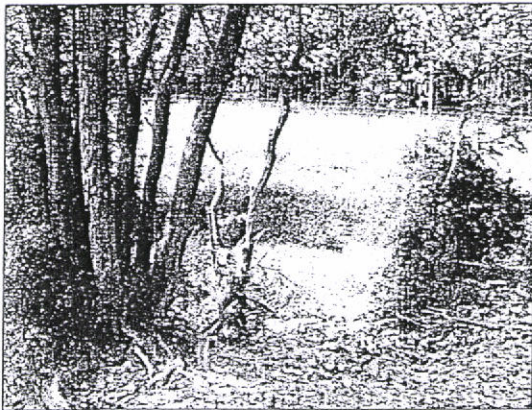


Vilpion à sec en octobre 2005



Baisse du niveau du plan d'eau

Au sein des pâtures décrites précédemment, seules deux mares prairiales subsistent et servent notamment pour l'abreuvement du bétail. Elles comprennent diverses plantes aquatiques ou semi-aquatiques : callitriche à angles obtus, *Callitriche obtusangula*, glycérie aquatique, *Glyceria maxima*, jonc des crapauds, *Juncus bufonius*, jonc diffus, *Juncus effusus* ...



Mares prairiales localisées dans les pâtures

Aucune des espèces végétales répertoriées n'est protégée à quelque échelle que ce soit. L'achillée sternutatoire, *Achillea ptarmica*, est considérée comme rare à l'échelle du territoire étudié.

4.3.2.2. Faune

Oiseaux

L'avifaune du site est particulièrement riche ; les espèces suivantes ont été répertoriées :

Nom français	Nom scientifique	Localisation spatiale (1)			
		Friche	Boisements	Secteurs agricoles	Points d'eau Cours d'eau
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	X	X		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>			X	X
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	X			
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>			X	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>				X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X			
Chevalier cul blanc	<i>Tringa ochropus</i>			X	X
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>			X	X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>			X	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X		
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	X			
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>			X	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>			X	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		X		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		X		
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>				X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		X		
Grive	<i>Turdus sp.</i>	X	X		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		X		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>				X
Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>			X	X
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>			X	X
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X			
Loriot	<i>Oriolus oriolus</i>		X		
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>				X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	X		X	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X	X		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X			
Mésange noire	<i>Parus ater</i>		X		
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	X			X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		X		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		X		
Pigeon colombin	<i>Columba oenans</i>		X		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		X	X	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X		
Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>				X
Rouge-gorge	<i>Erithacus rubecula</i>	X	X		
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	X			X
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>				X
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		X		
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>			X	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	X		

(1) Localisation suivant les types de milieux définis dans la partie "Flore et habitats"

La majorité des espèces répertoriées est protégée au niveau national. Le statut de chacune de ces espèces est précisé en annexe.

Le tableau suivant répertorie les espèces les plus sensibles :

Nom français	Nom scientifique	Vulnérabilité	Protection France	Directive Oiseaux	Convention de Berne
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	A surveiller	Oui	-	Annexe II
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Rare	Oui	-	Annexe II
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	A surveiller	Oui	-	Annexe II
Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	En déclin	Oui	-	Annexe II
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	A surveiller	Oui	Annexe I	Annexe II
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	A surveiller	Oui	-	Annexe II
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	En danger	Non	Annexe II-1	Annexe III
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	En déclin	Non	Annexe II-2	Annexe III

Le martin pêcheur appartient à l'annexe I de la directive Oiseaux. Cette espèce doit faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant son habitat afin d'assurer sa survie et sa reproduction dans son aire de distribution.

La sarcelle d'été est considérée comme une espèce en danger (forte diminution des effectifs), du fait essentiellement de la disparition de ses zones de reproduction (drainage et assèchement des milieux humides et mares qu'elle fréquente) et la dégradation des conditions d'hivernage en Afrique de l'ouest (mise en culture et sécheresse dans le Sahel).

La tourterelle des bois et l'hirondelle rustique sont toutes deux considérées comme en déclin. Malgré une large répartition, ces espèces voient leurs effectifs nationaux régresser.

Ce déclin s'explique par l'abandon des pratiques culturelles traditionnelles au profit d'une agriculture intensive (utilisation de pesticides, modernisation des bâtiments et perte de sites de nidification...). La tourterelle des bois est particulièrement sensible à l'altération de son site de reproduction par la disparition des haies et des bocages. Le déclin de ses effectifs nicheurs résulte également des désordres climatiques qui ont affecté les régions sahélo-soudanaises d'Afrique tropicale (déficit pluvial depuis 1968) ainsi que de la chasse et du braconnage.

Le chevalier guignette est considéré comme rare en France. Il est menacé principalement par la disparition de la dynamique alluviale naturelle le long de nombreux cours d'eau et par les dérangements dus aux activités humaines.

Enfin, les effectifs de quatre autres espèces sont considérés comme "à surveiller" sur le territoire national. Il s'agit du bruant jaune, du pic vert, du faucon crécerelle et du martin pêcheur. Ces espèces présentent des effectifs très fluctuants d'une région à l'autre et sont en régression dans certains pays.

Mammifères

Les visites de sites ont permis d'attester de la présence du chevreuil, *Capreolus capreolus* et du sanglier, *Sus crofa*.

Batraciens

Seuls le crapaud commun, *Bufo bufo* (en déclin au niveau national) et la grenouille verte, *Rana esculenta*, ont été rencontrés.



Crapaud commun

(source : relevés de terrain 2005)

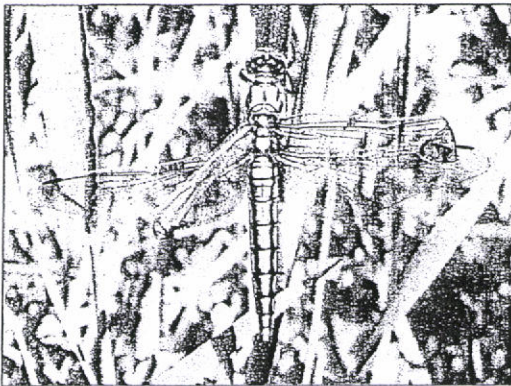


Jeune grenouille verte

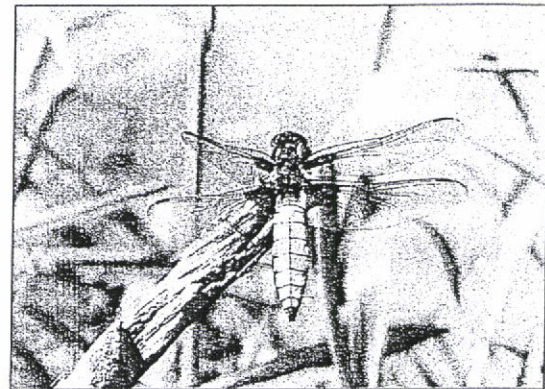
Des prospections parallèles réalisées par le cabinet AQUAE+ ont confirmé la présence de la grenouille rousse, *Rana temporaria* (à surveiller au niveau national) et de la grenouille agile, *Rana dalmatina* (vulnérable au niveau national).

Insectes

Parmi les insectes, plusieurs espèces communes de libellules ont été répertoriées, dont l'agrion jouvencelle, *Coenagrion puella*, l'orthétrum réticulé, *Orthetrum cancellatum*, et la libellule déprimée, *Libellula depressa*.



Orthétrum réticulé



Libellule déprimée

(source : relevés de terrain 2005)

Les prospections réalisées par le cabinet AQUAE+ ont confirmé la faible diversité des espèces de libellules. Aucune espèce dite d'intérêt patrimonial n'a été trouvée.

Corridors biologiques

On appelle corridor biologique l'ensemble d'éléments de territoires, de milieux et/ou du vivant qui relie fonctionnellement entre eux les habitats essentiels de la flore, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune.

A l'échelle du secteur étudié, on observe deux axes principaux jouant ce rôle (cf. carte des milieux naturels, pages précédentes) :

- Le Vilpion : il peut être qualifié d'axe mineur, du fait notamment de sa situation entre deux zones cultivées et de la taille très réduite de sa ripisylve. Il participe néanmoins aux déplacements des oiseaux et des petits mammifères
- La zone de pâture située au nord du secteur étudié : axe important, il favorise les déplacements de la faune entre deux secteurs boisés : le bois de Plomion et le bois Cappe. Cet espace est constitué de pâtures, de mares, et de haies (cf. photo ci-dessous) et offre une mosaïque de milieux favorables à la faune.



**Zone de transition entre le bois de Plomion et le bois Cappe,
favorable aux déplacements de la faune**

4.3.2.3. Conclusion

Le périmètre étudié présente une valeur patrimoniale faible par rapport aux deux ZNIEFF situées à proximité.

En effet, les éléments pouvant présenter un intérêt sont dégradés ou n'existent plus : les prairies sont drainées, les mares ont été comblées et les haies ou arbres têtards sont quasi-inexistants.

Cependant, plusieurs secteurs devront faire l'objet d'une attention particulière lors de l'aménagement (cf. carte page suivante) :

- Conservation des 2 mares restant sur le site
- Préservation de la haie et des arbres remarquables
- Préservation des pâtures mésophiles
- Préservation du Vilpion et de sa ripisylve
- Aménagements adaptés dans la chênaie-charmaie

Les aménagements paysagers devront utiliser en priorité les essences locales et favoriser la reconstitution de haies. En cas de boisement, les associations chêne-charme et aulne-frêne devront être privilégiées. Des zones de tranquillité pourront être aménagées sur les plans d'eau, afin de maintenir la capacité d'accueil des oiseaux d'eau (particulièrement la sarcelle d'été). La carte, page suivante, présente les degrés de sensibilité du site vis-à-vis des milieux naturels.

**Carte de la sensibilité
des milieux**

□ Sensibilité faible

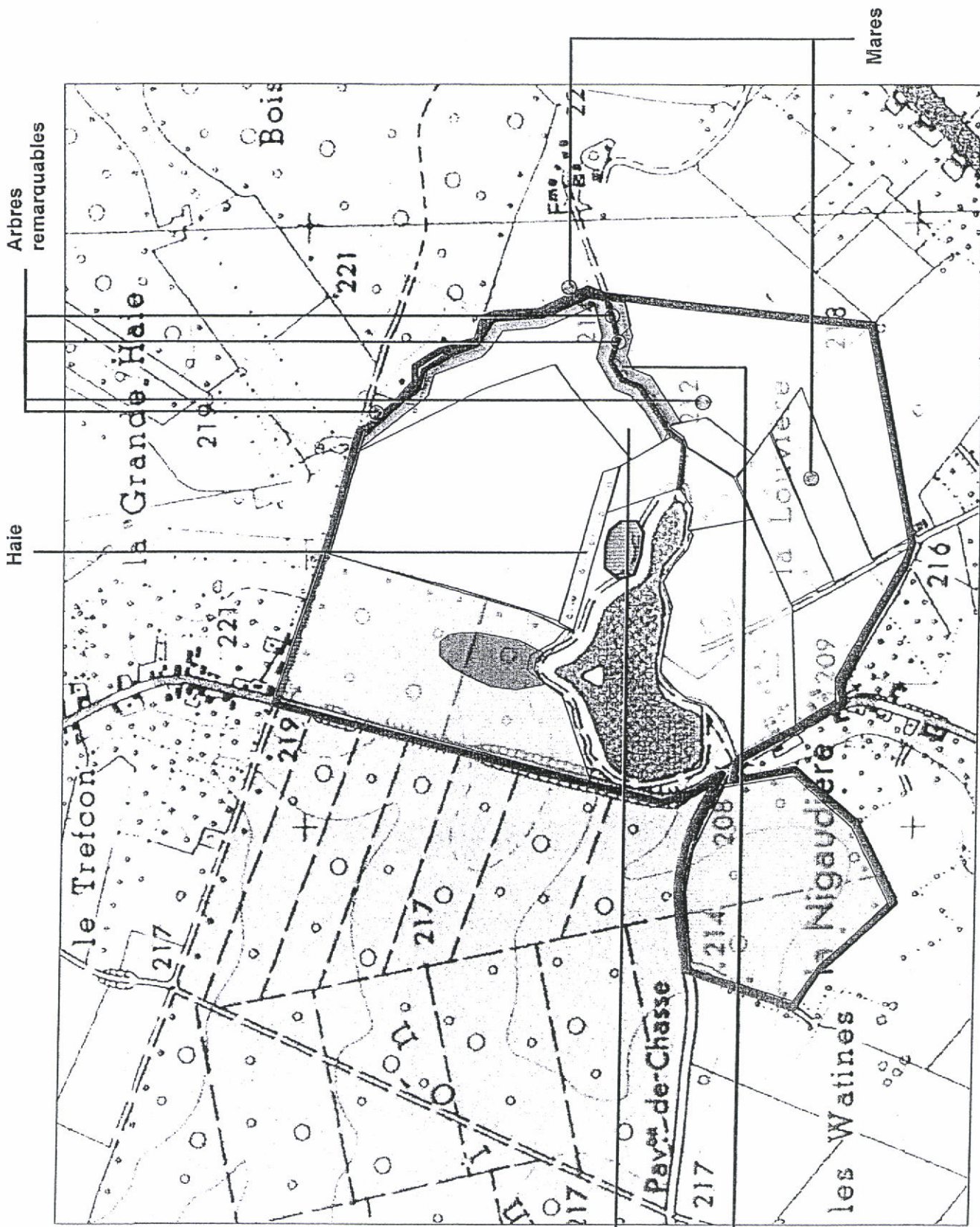
□ Sensibilité moyenne

□ Sensibilité forte

Pâtures mésophiles

Le Vilpion

250 m



4.4.1. Les données socio-économiques

4.4.1.1. Données démographiques générales

Source : Recensement Général de la Population de 1999 – INSEE.

L'Aisne

L'Aisne a connu une évolution démographique particulière marquée par les conflits mondiaux.

Le dynamisme démographique s'est réduit à partir de 1975 dans l'Aisne.

L'Aisne comptait 425.000 habitants en 1801. Sa population a augmenté d'à peine 26% en deux siècles. Son évolution démographique se divise en plusieurs grandes périodes :

- de 1801 à 1866 : forte poussée démographique à 564.000 habitants dans l'Aisne, un chiffre jamais atteint depuis.
- depuis 1870, la population décroît jusqu'à la veille de la première guerre mondiale. De nombreuses victimes sont à déplorer dans l'Aisne. Au recensement de 1921, le département ne compte que 421.000 habitants (moins qu'en 1801).
- grâce à un apport migratoire de 68.000 habitants, la population se redresse. Dès 1931, la population diminue de nouveau accentué par la deuxième guerre mondiale. En 1946, l'Aisne compte 453.000 habitants.
- L'Aisne connaît comme ailleurs le baby-boom de l'après-guerre, puis l'accentuation de l'exode rural vers les pôles urbains, hors du département, vraisemblablement vers Paris et Reims, en raison de l'absence de réel pôle dans le département. Combinée à la baisse de la natalité, cette émigration a conduit pour la première fois depuis la première guerre mondiale à une diminution de la population au cours de la dernière décennie. Au recensement de 1999, l'Aisne comptait 535.800 habitants.

L'arrondissement de Vervins

L'arrondissement de Vervins regroupe 130 communes et 68 822 habitants en 1999. L'évolution de la population de l'arrondissement est négative depuis 1968. La tendance à la baisse a ralenti entre 1990 et 1999. Cette diminution de la population est essentiellement due à un solde migratoire négatif comme le montre le tableau ci-dessous :

Taux			
	1990-1999	1982-1990	1975-1982
Taux de natalité ‰	12,73	14,37	14,63
Taux de mortalité ‰	11,55	12,87	13,47
Taux annuel - solde naturel %	0,12	0,15	0,12
Taux annuel - solde migratoire %	-0,4	-0,68	-0,74
Taux variation annuelle total %	-0,28	-0,53	-0,62

Source : INSEE RGP99

Il en résulte une population peu mobile, installée en grande majorité dans la région depuis longtemps :

Lieu de résidence au 01.01.1990

	Total	même logement	même commune	même département	même région	France métro.	DOM-TOM	étranger
0 à 14 ans	13 037	4 978	7 879	11 321	11 437	12 940	6	91
15 à 24 ans	8 728	5 249	6 498	8 046	8 108	8 685	6	37
25 à 29 ans	4 502	1 176	2 179	3 628	3 684	4 466	2	34
30 à 39 ans	9 391	3 420	5 489	8 017	8 103	9 342	5	44
40 à 59 ans	17 089	12 245	14 014	15 957	16 039	17 017	9	63
60 à 74 ans	10 405	8 256	9 060	9 772	9 792	10 373	1	31
75 ans ou plus	5 662	4 619	5 014	5 464	5 475	5 655	0	7
Total	68 814	39 943	50 133	62 205	62 638	68 478	29	307

Source : INSEE RGP99

La population est caractérisée par une prédominance de la classe d'âge 40-59 ans (25% de la population). La classe d'âge la moins représentée sont les 25 – 29 ans (6,5% de la population) alors que les 0-14 ans se situe à près de 19%. Le départ massif des jeunes actifs est le principal fait marquant l'arrondissement de Vervins.

4.4.1.2. La démographie de la zone d'étude

Situation démographique actuelle

Le tableau ci-dessous recense la population sans double compte¹ de la commune de Plomion de 1982 à 1999.

POPULATION SANS DOUBLE COMPTE					
Commune	1999	1990	1982	1982/1990	1990/1999
Plomion	518	527	511	+0,39	-0,19
Arrondissement de Vervins	68 822	70 574	73 620	-0,53	-0,28
Département de l'Aisne	535 489	537 259	533 970	+0,6%	-0,3%

Source : INSEE RGP99

On remarque que la commune de Plomion présente les mêmes tendances que l'ensemble du département de l'Aisne.

¹ Population sans double compte : chaque personne n'est prise en compte qu'une fois, par exemple les étudiants sont pris en compte dans leur ville d'origine et non dans la ville où ils étudient.

Toutefois, ce premier constat est à nuancer. On remarque que dans le département de l'Aisne et dans une moindre mesure dans l'arrondissement de Vervins, c'est l'accroissement naturel qui soutient le nombre d'habitants. A l'inverse, à Plomion, le solde naturel est négatif et l'augmentation de population entre 1982 et 1990 apparaît plus comme une anomalie liée à un transfert de population à l'intérieur du département qu'à une véritable tendance.

Commune	Taux annuel solde naturel			Taux annuel solde migratoire		
	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1975/1982	1982/1990	1990/1999
Plomion	+0,06	-0,31	-0,54	-2,39	+0,7	-0,25
Arrondissement de Vervins	+0,12	+0,15	+0,12	-0,74	-0,68	-0,4
Département de l'Aisne	+0,43	+0,43	+0,32	-0,43	-0,35	-0,35

Source : INSEE, RGP 1999

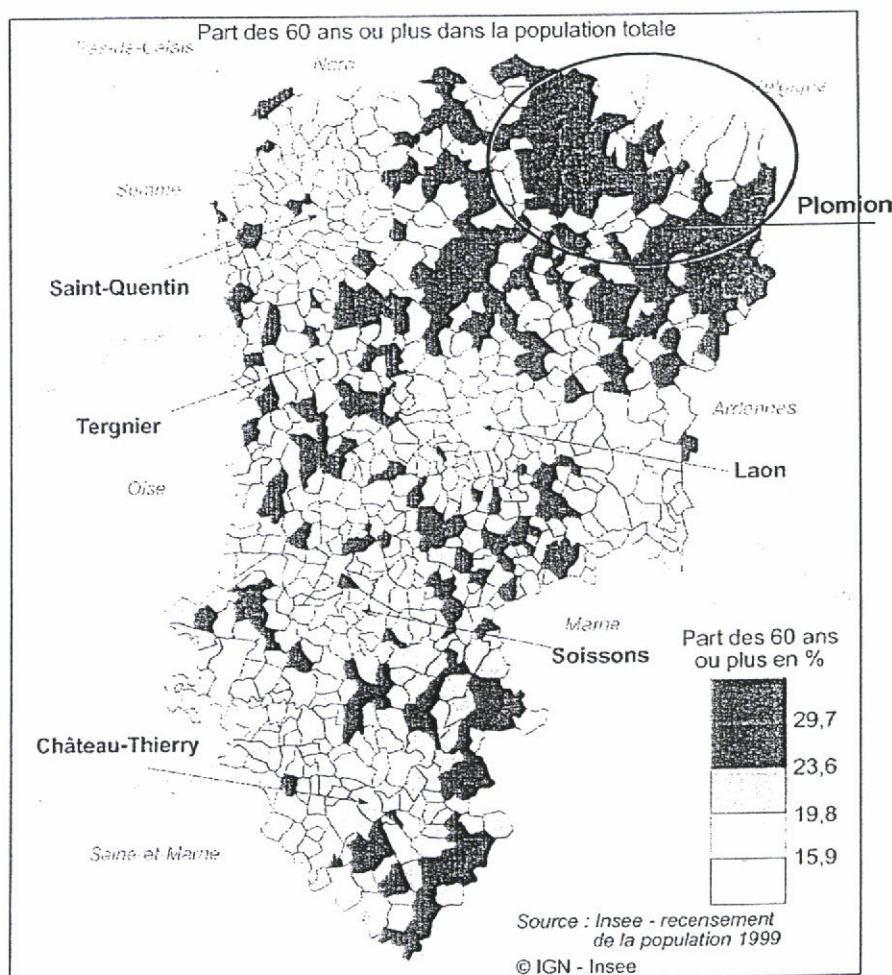
Le tableau ci-dessous montre bien que les transferts de population au sein du département sont les principales causes de différenciation entre les tendances d'évolution des différentes communes. Ainsi à Plomion, plus de 90% de la population de 1999 habitait déjà dans l'Aisne en 1990 dont près de 75% à Plomion.

	lieu de résidence au 01.01.1990							
	Total	même logement	même commune	même département	même région	France métro.	DOM-TOM	étranger
0 à 14 ans	94	45	56	78	78	94	0	0
15 à 24 ans	52	41	42	50	50	52	0	0
25 à 29 ans	23	7	10	17	17	23	0	0
30 à 39 ans	79	35	45	64	64	78	0	1
40 à 59 ans	128	96	105	123	123	127	0	1
60 à 74 ans	91	72	78	89	89	91	0	0
75 ans ou plus	51	50	51	51	51	51	0	0
Total	518	346	387	472	472	516	0	2

Source : INSEE, RGP 1999

Indice de jeunesse

Indice de jeunesse : rapport du nombre de personnes âgées de 0 à 19 ans sur le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans.



Globalement par rapport au département, la population de Plomion, et plus largement de l'arrondissement de Vervins, est un peu plus âgée que la moyenne départementale : 27,2% des habitants de Plomion et 23,4% de la population de l'arrondissement ont 60 ans ou plus, contre 21,1% dans l'Aisne et 19,1% en Picardie (cf. carte ci-contre).

La commune de Plomion enregistre une diminution de population depuis 1975. Cette tendance s'inscrit dans un contexte plus large, à l'échelle de l'arrondissement de Vervins et du département de l'Aisne.

Cette diminution est due pour l'essentiel au départ des jeunes actifs qui n'est pas compensé par un solde naturel pourtant positif. Cela engendre entre autres un vieillissement de la population.

4.4.1.3. L'habitat dans la zone d'étude

La grande majorité des habitants de la commune de Plomion sont propriétaires de leurs logements. Il s'agit uniquement de maisons individuelles, construites pour la grande majorité avant 1949 (plus de 70%).

Le taux de résidence secondaire et occasionnelle est un indicateur du degré d'intérêt touristique des communes. A Plomion, ce taux s'élève à 10,9% contre 5,2% à l'échelle du département de l'Aisne.

TYPOLOGIE DE L'HABITAT (1999)			
Commune	Résidences principales	Résidences secondaires et occasionnelles	Logements vacants
Plomion	77,8%	10,9%	11,3%
Arrondissement de vervins	86,6%	6,1%	7,4%
Département de l'Aisne	88,2%	5,2%	6,6%

Source : INSEE, RGP 1999

L'importance des logements vacants peut montrer la forte de la baisse de population.

4.4.1.4. L'emploi dans la zone d'étude

La commune de Plomion présente un taux de chômage similaire au département de l'Aisne. Il est plus important chez les jeunes (taux de chômage des - de 25 ans : 33,3%), comme dans l'arrondissement de Vervins.

Dans les deux cas, les personnes à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an sont majoritaires (65% des sans-emplois à Plomion et 57% dans l'arrondissement de Vervins).

TAUX DE CHOMAGE	
Commune	1999
Plomion	15,5%
Arrond. Vervins	17,2%
Dép. de l'Aisne	15,8%
France	12,8%

Type d'activité

Le secteur tertiaire (hors commerce) emploie la majorité des actifs à Plomion (56,5%) comme dans le reste de l'arrondissement de Vervins (46,2%). Plomion présente toutefois une activité marquée par la forte présence de l'agriculture qui emploie plus de 26% des actifs.

Le taux de chômage de Plomion est supérieur à la moyenne nationale. Ce taux reste cependant inférieur au taux moyen de l'arrondissement de Vervins et dans la moyenne du département de l'Aisne (15.8 %).

Le tertiaire est le principal employeur de la zone d'étude, toutefois, l'agriculture emploie 26,10% des actifs à Plomion.

4.4.1.5. L'agriculture

Source : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, consultation avril 2005

Les informations présentées dans ce chapitre correspondent aux données issues du recensement agricole de 2000. Elles sont relatives à la totalité de la commune de Plomion.

Chefs d'exploitation et main d'oeuvre

La commune de Plomion compte 37 chefs d'exploitation parmi ses habitants. Un tiers d'entre-eux a moins de 40 ans.

Superficies agricoles

La commune de Plomion comptait 18 exploitations professionnelles en 2000. Ce nombre est en baisse constante depuis 1979 (23 exploitations en 1979, 22 en 1988). Parallèlement, la superficie moyenne des exploitations augmente, elle était de 40 ha en 1979 contre 55 ha en 2000.

La SAU de Plomion a augmenté entre 1979 et 1998, passant de 1004 ha à 1182 ha. On note une diminution depuis 1988, en 2000 la SAU de Plomion s'élevait à 1082 ha.

Cultures

Les fourrages représentent près de 75% % des superficies cultivées. La culture la plus développée est le blé tendre (15% de la SAU), viennent ensuite l'orge et l'escourgeon (2,4%) et les pois protéagineux (2%). Cette culture n'existait pas lors des recensements de 1979 et 1988.

Les exploitations communales produisent également de la betterave industrielle et du maïs (grain ou semence). Les surfaces dédiées à ces productions sont confidentielles, soumises au secret statistiques.

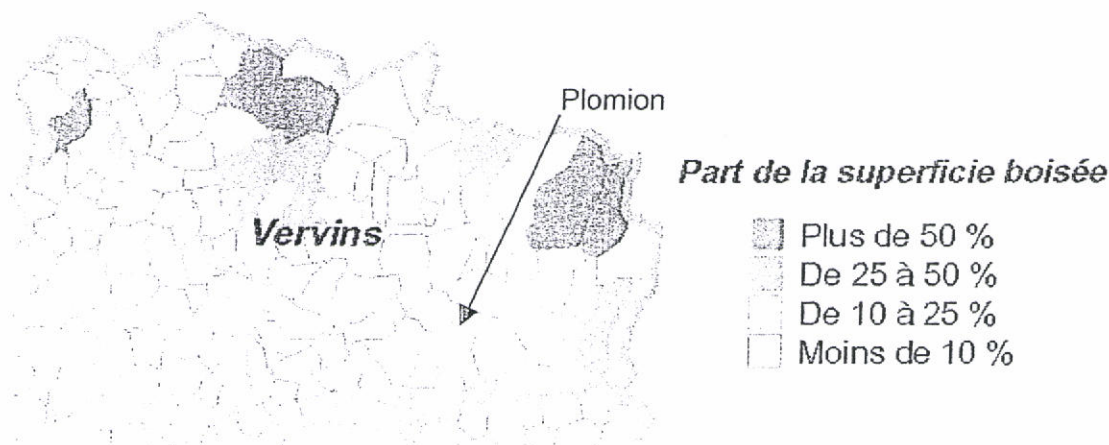
Cheptel

Le cheptel communal est dominé par les bovins, 1855 individus dont 464 vaches laitières. Viennent ensuite les volailles avec 420 individus dont 191 poules pondeuses et 40 poulets de chair et coqs. On dénombre également 183 ovins dont 156 brebis mères.

Entre 1979 et 2000, le nombre de bovins reste plus ou moins stable, on note toutefois une baisse du nombre de vaches laitières. L'ensemble des autres cheptel est en baisse.

Sylviculture

L'importance des surfaces vouées aux cultures et aux fourrages fait que les surfaces boisées sont moins importantes en Thiérache que dans le reste du département de l'Aisne. A Plomion, entre 10 et 25% de la surface communale est boisée.



Source : Inventaire communale 1998 INSEE

4.4.1.6. Activités commerciales et industrielles

Source : Inventaire communale 1998 INSEE

Comme le montre la carte des zones d'activités ci-dessous, l'arrondissement de Vervins accueille peu de concentration d'activités au rapport aux autres arrondissements du département.



Source : Inventaire communale 1998 INSEE

Les métiers de l'artisanat du bâtiment sont faiblement représentés. Il n'y a pas d'entreprise de maçonnerie, ni de peintre en bâtiments ou d'électricien sur le territoire communal, juste un menuisier et un couvreur zingueur.

Les activités commerciales sont plus développées. L'analyse des cartes issues de l'inventaire communale de 1998, page suivante, montre que la commune de Plomion dispose de nombreux commerces de proximités dont certains permettent à la commune de drainer un petit territoire constitué des communes limitrophes. C'est la cas notamment du salon de coiffure.

L'évolution entre 1988 et 1998 montre une baisse du nombre de commerce.

Présence de Café
Evolution 1988-1998

- Sans changement
- ◐ Hausse
- Apparition
- ◑ Baisse



Présence de restaurant
Evolution 1988-1998

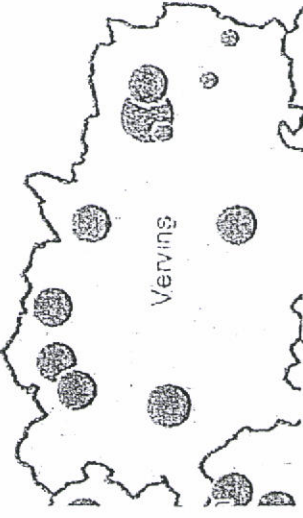
- Sans changement
- ◐ Hausse
- Apparition
- ◑ Baisse



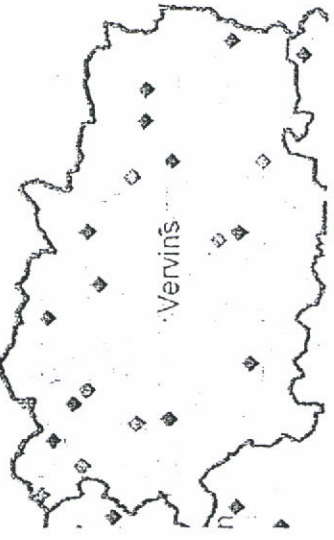
Présence de marché



Valeur du rond maximum



- ◊ Médecin généraliste
- ◊ Pharmacie
- ◊ Les deux



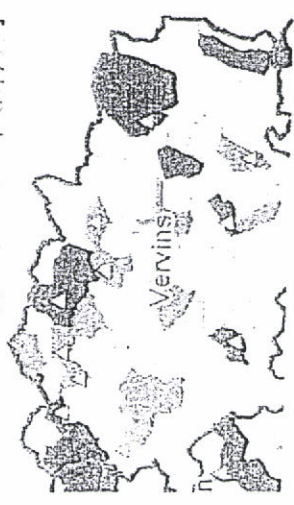
Attractivité des notaires
Evolution 1988-1998

- Sans changement
- ◐ Apparition
- ◑ Disparition
- Hors département



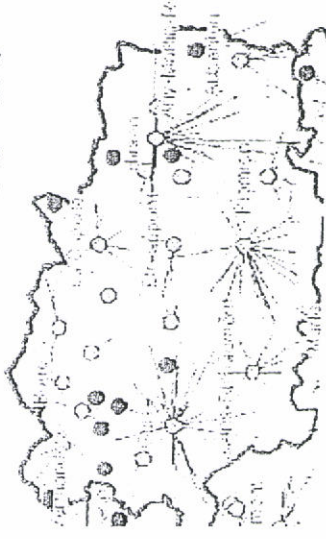
Boulangerie - Boucherie
Alimentation générale

- Les trois équipements
- Deux des équipements
- Un des équipements
- Aucun équipement
- ▲ Supérette



Attractivité des salons de coiffure
Evolution 1988-1998

- Sans changement
- ◐ Apparition
- ◑ Disparition
- Pôle hors département



4.4.1.7. Le tourisme et les loisirs

Sources : CDT Aisne avril 2005 ; Office de Tourisme de Vervins, consultation Avril 2005 ; inventaire communal, INSEE.

Contexte touristique

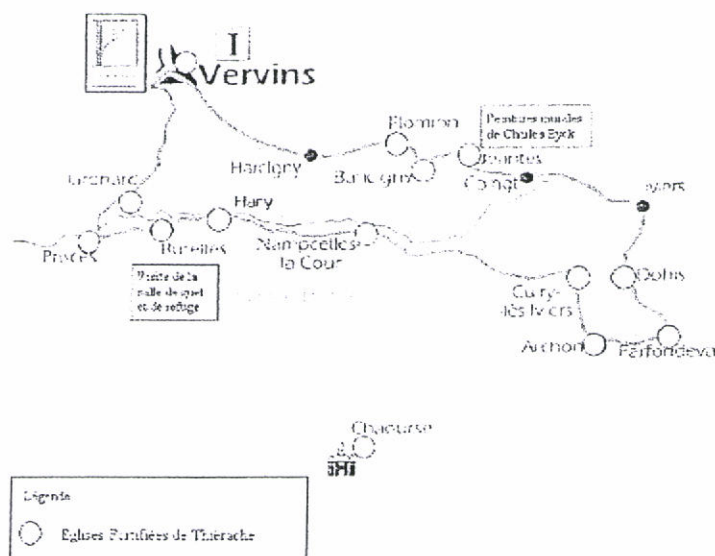
L'arrondissement de Vervins possède un potentiel intéressant pour les clientèles en séjours touristiques.

La ville d'Hirson, située à une dizaine de kilomètres du projet dispose d'atouts réels comme un site de pleine nature au lieu-dit « la Cascade », un centre aquatique et une association gérant des activités sportives.

On dénombre cinq musées dans un rayon d'environ 10 km autour de Plomion :

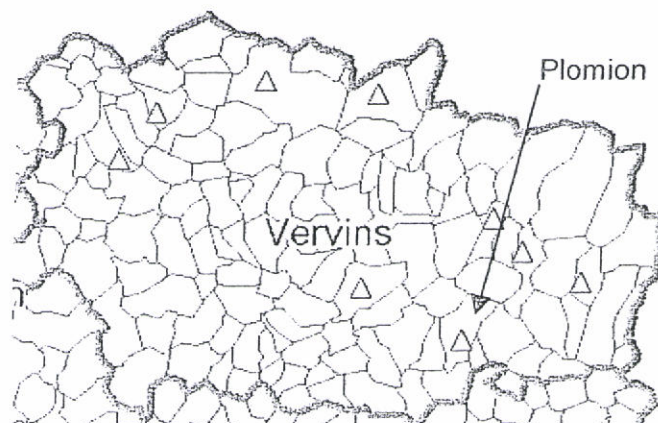
- musée de la Thiérache à Vervins ;
- Les amis du démocrate de l'Aisne à Vervins ;
- Musée Alfred Desmases à Hirson ;
- Musée du souvenir militaire en Thiérache à Martigny ;
- Musée municipal Monseigneur Pigneau de Behaine à Origny en Thiérache.

Le patrimoine de la Thiérache offre également de nombreuses possibilités d'excursion comme le circuit des églises fortifiées.

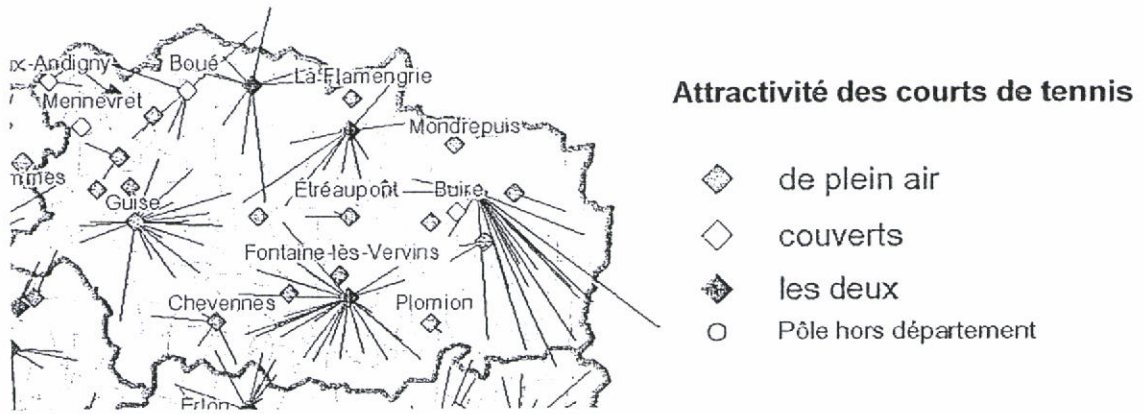


Equipements touristiques et de loisirs dans l'arrondissement

L'arrondissement de Vervins offre différentes activités de loisirs parmi lesquels un nombre important de bases de loisirs :

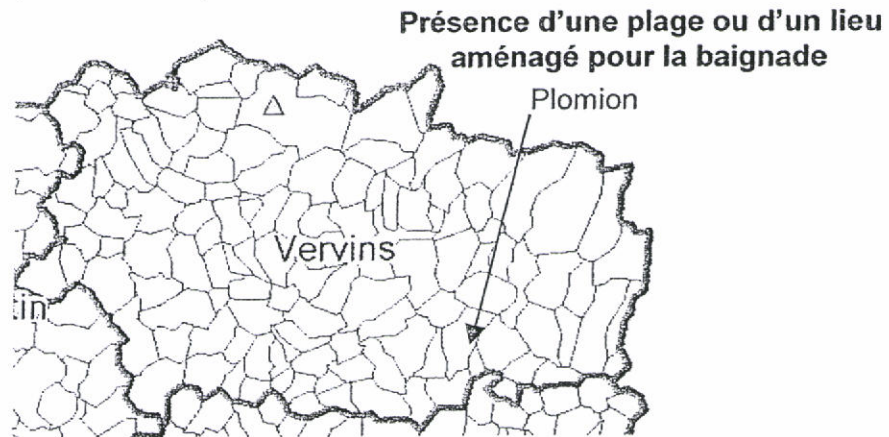


On relève également un bon taux d'équipement en courts de tennis, les courts couverts étant les plus attractifs :

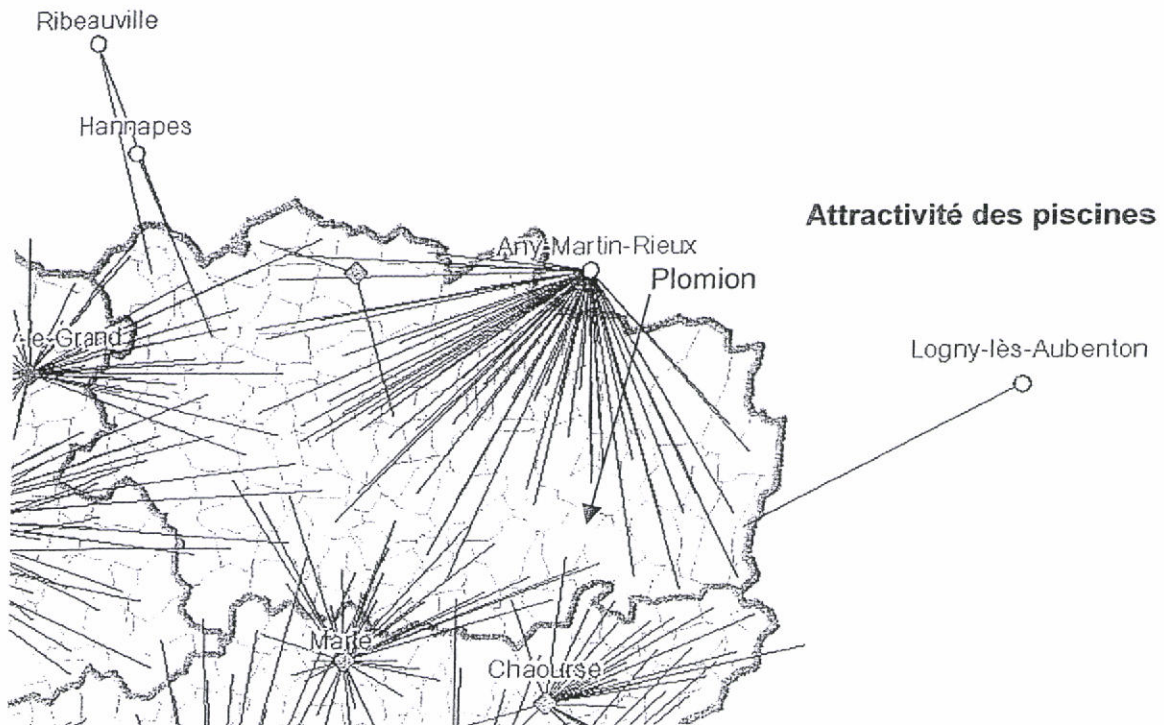


Source : Inventaire communale 1998 INSEE

On remarque par contre un relatif déficit en activités liées à la baignade. L'arrondissement de Vervins ne compte qu'une seule plage aménagée et les habitants du secteur sont obligés de quitter l'arrondissement pour aller à la piscine.



Source : Inventaire communale 1998 INSEE

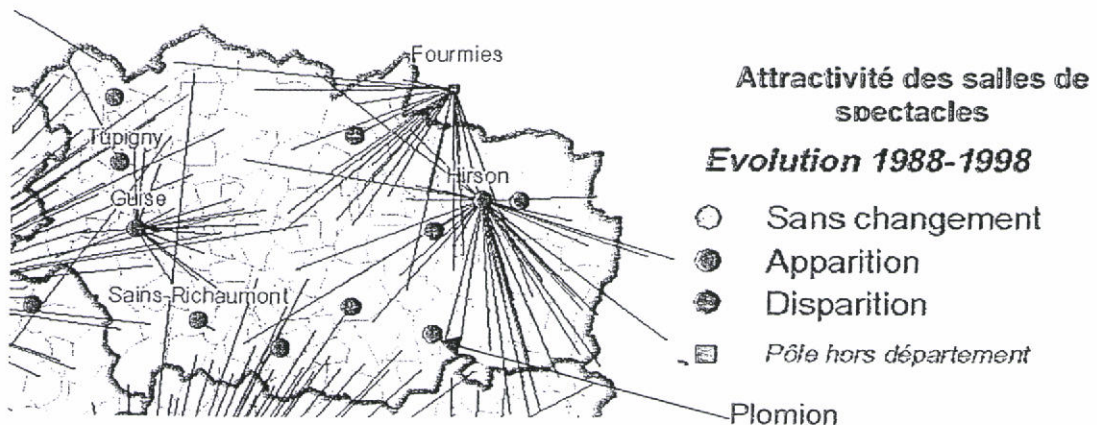


Equipements touristiques et de loisirs à Plomion

En plus du plan d'eau de la Nigaudière, la commune de Plomion dispose de quelques équipements :

- Equipements sportifs et de loisirs sur des sites aménagés :
- Terrain de grands jeux
- Activités culturelles, socioculturelles ou sportives :
- Bibliothèque fixe
- Foyer rural ou salle polyvalente
- Activités culturelles, socioculturelles ou sportives :
- Association sportive
- Club du troisième âge

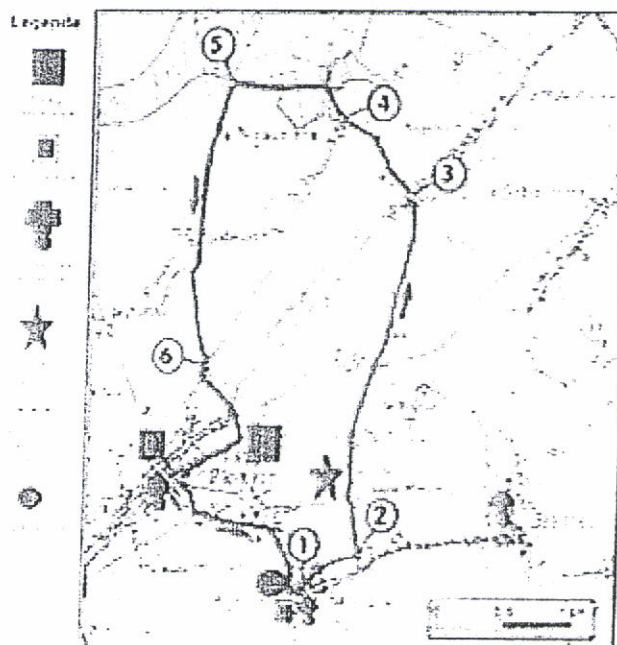
La commune dispose également d'une salle de spectacle dont le rayonnement reste toutefois limité :



Source : Inventaire communale 1998 INSEE

Itinéraires et chemins de randonnée

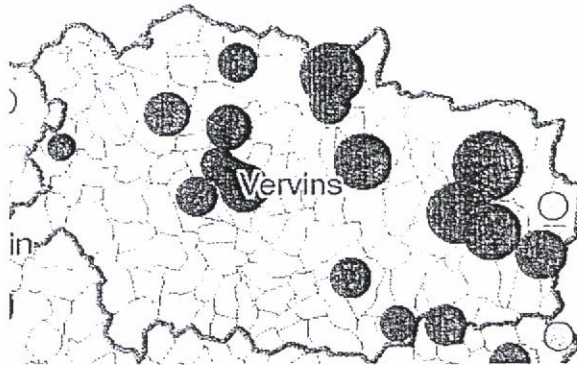
La commune de Plomion est parcourue par un circuit de randonnée pédestre et vtt qui permet de découvrir l'église fortifiée et le plan d'eau de la Nigaudière.







Capacités d'hébergement

L'offre en hébergement touristique est relativement diversifiée autour de Plomion. On recense des campings, des gîtes ruraux et des hôtels.

Gîtes Ruraux

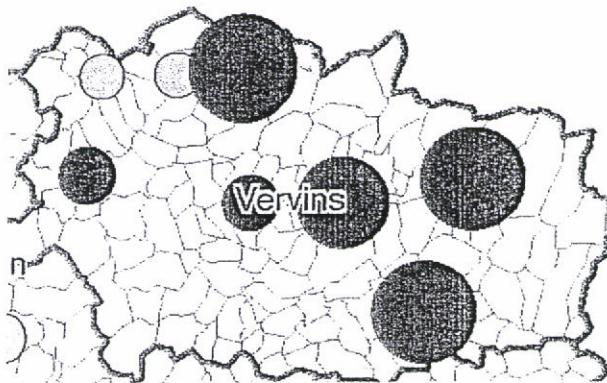


Evolution 1988-1998




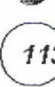
-  Augmentation de plus de 10 %
-  Relative stabilité
-  Diminution de plus de 10 %
-  Valeur du rond maximum nombre de lits

Source : Inventaire communale 1998 INSEE

Campings



Evolution 1988-1998

-  Augmentation de plus de 10 %
-  Relative stabilité
-  Diminution de plus de 10 %
-  Valeur du rond maximum emplacements

Source : Inventaire communale 1998 INSEE

D'après l'étude de valorisation touristique réalisée par le cabinet Détente en 2003, l'offre en hôtellerie de plein air est qualitativement faible dans l'Aisne avec un taux limité de terrains classés dans les catégories supérieures. La clientèle « loisirs » (clientèle locale louant un emplacement en saison ou à l'année et y installant son propre matériel pour des séjours de fin de semaines ou de petites vacances) domine le marché avec environ 40% des emplacements du département occupés à cette fin. Les nuitées produites par la clientèle de passage sont en régression de près de moitié » sur la période de 1995 à 2002.

La fréquentation traditionnelle des terrains de campings de l'Aisne repose sur trois types de clientèle d'importance sensiblement égale :

- la clientèle de passage d'étape : elle est considérée comme stable avec une progression modérée. Pour la capter il faut être à proximité d'un axe routier.
- La clientèle de français du Nord, en séjour en vacances : en régression. Comme toutes les clientèles, elle réduit la durée de son séjour.
- La clientèle loisirs : locale, elle est considérée comme vieillissante présentant une tendance à la régression.

Deux clientèles présentes ne sont pas identifiées dans l'Aisne :

- la clientèle « loisirs » cherchant un produit de qualité,
- la clientèle en court séjour hors saison.

D'après l'étude du cabinet Détente, il n'existe pas de produit sur le marché répondant à leurs attentes.

Projets de développement

Le Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs de la Picardie (page suivante) retient plusieurs actions à mener d'ici 2007 sur l'arrondissement de Vervins.

Ces actions s'articulent selon deux axes :

- Favoriser un tourisme de détente et de découverte du milieu rural
 - Dans ce cadre le schéma prévoit de renforcer les équipements autour de bases de loisirs et créer des stations vertes de vacances. La commune de Plomion doit faire l'objet d'une telle actions.
- Développer un tourisme culturel en Picardie
 - Inscrire des sites de patrimoine culturel et patrimoine culturel et architectural remarquable dans un schéma global de valorisation. Vervins doit faire l'objet d'une telle actions.
 - Regrouper et coordonner des sites autour de pôles touristiques identifiés. Le circuit des églises fortifiées fait partie de ce type d'actions.

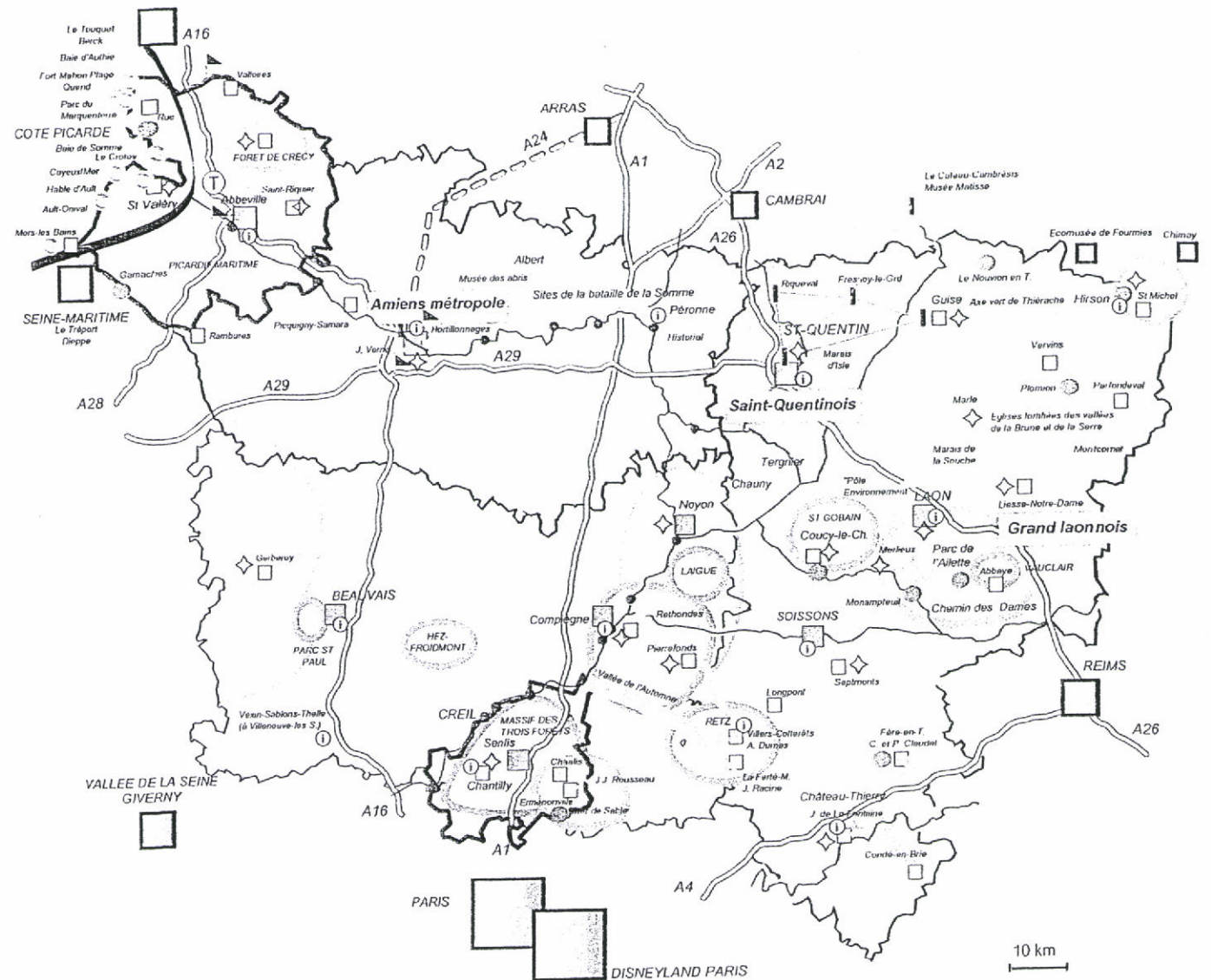
La commune de Plomion et plus largement l'arrondissement de Vervins, disposent d'un bon taux d'équipements touristiques aussi bien en terme d'hébergement que d'activité.

Ce bon taux masque une inadéquation entre les attentes de la clientèles et les équipements proposés.

Le Conseil Régional de Picardie prévoit des actions visant à renforcer la visibilité des atouts touristiques de la région et en particulier de l'Aisne.

LE TOURISME, STIMULANT DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

COTE D'OPALE



Pour un tourisme de détente et de découverte en milieu rural

- Privilégier l'accueil et les activités en milieu rural
- Rendre compétitif les équipements existants et améliorer l'identité de la côte picarde
- Renforcer les équipements autour de bases de loisirs, créer des stations vertes de vacances
- Actions de valorisation d'axes touristiques structurants (tourisme fluvial, tourisme de vallée, voies vertes, véloroutes...)
- Accueillir le public dans les forêts domaniales
- Milieu naturel à valoriser (pour une pédagogie de la nature)
- Valorisation des sites viticoles liés à la Route du Champagne
- Terrain de golf (9 à 18 trous) à conforter et à promouvoir
- Voies navigables - Equipements d'accueil à aménager ou à valoriser

Pour le développement du tourisme culturel en Picardie

- Principaux sites de tourisme urbain à promouvoir
- Sites de patrimoine culturel et architectural remarquable à inscrire dans un schéma global de valorisation
- Regroupement et coordination de sites autour de pôles touristiques identifiés
- Les pôles touristiques à fort potentiel
- Sites et circuit du souvenir 14-18 à valoriser particulièrement ou à mieux exploiter
- Favoriser l'événementiel sur des sites patrimoniaux
- Mise en tourisme de la mémoire littéraire
- Mise en tourisme de la mémoire technique et industrielle

Pour la structuration de l'activité touristique en Picardie

- Offices de tourisme structurés ou susceptibles de l'être
- Vitrine touristique autoroutière
- Existence d'un Schéma local de développement du tourisme
- Projet de Parc naturel régional

Contexte et environnement touristiques extérieurs

- Sites touristiques proches

Schéma régional du Tourisme et des Loisirs de la Picardie

Actions identifiées à l'horizon 2007, d'après les schémas départementaux de développement du tourisme et les projets de territoires

4.4.2. L'occupation du sol et l'urbanisme réglementaire

4.4.2.1. L'occupation du sol

Source : relevés de terrains, avril 2005.

Les espaces agricoles et en particulier des prairies dominent l'occupation des sols suivies par les bois et forêt (bois de Plomion dans la partie ouest du secteur et le bois Cappe dans la partie est). L'ancien camping et le plan d'eau de la Nigaudière constituent un espace de loisirs en position central du secteur d'étude.

L'urbanisation est peu présente (quelques habitations le long de la D36 aux lieux-dits la Nigaudières et Le Trefcon). L'élément le plus remarquable est un peu à l'écart, il s'agit d'une ferme située à l'ouest du plan d'eau, au sud du bois Cappe.

4.4.2.2. L'urbanisme réglementaire

Les documents d'urbanisme

~~La commune de Plomion ne dispose pas de PLU. Les études préliminaires viennent d'être lancées.~~ Un PLU est en cours d'élaboration.

Les servitudes et obligations

Des servitudes s'appliquent sur le territoire de Plomion :

- la **servitude de protection des monuments historiques classés**, liée à l'église et aux halles de Plomion (cf. partie 1-4-4-2 Patrimoine historique),
- la **servitude relative à la protection des bois et forêts soumis à régime forestier** (Bois de Plomion).

4.4.3. Les patrimoines archéologique et historique

4.4.3.1. Le patrimoine archéologique

Source : DRAC Picardie, Service Régional de l'Archéologie, consultation mai 2004

Depuis la parution du décret n° 2004-490 en août 2004, le service de l'archéologie ne transmet plus d'extraction de la carte archéologique. Le maître d'ouvrage devra fournir un extrait cadastral et un plan du projet au service de l'archéologie afin que ce dernier l'alerte sur les potentialités du site.

4.4.3.2. Le patrimoine historique

Source : DRAC Picardie, Conservation Régionale des Monuments Historiques, consultation avril 2005

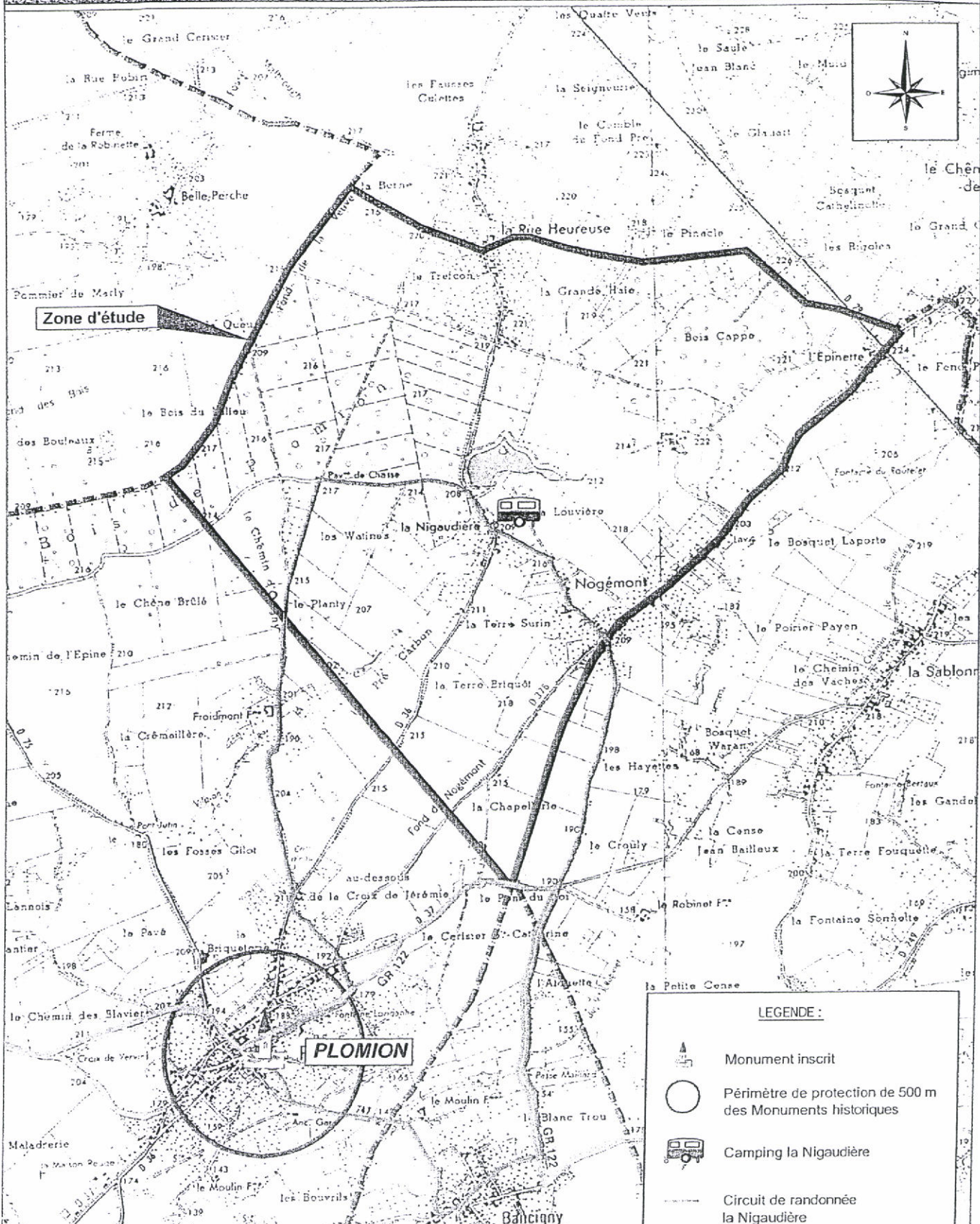
L'église de Plomion a été inscrite Monument Historique par l'arrêté du 9 juillet 1987. Cette église fortifiée est une grande construction homogène du XVI^{ème} siècle.

La salle des fêtes fait également partie de la liste des Monument Historique, inscrite par l'arrêté du 13 février 1998. Cette halle, la seule conservée de Thiérache a été construite entre 1819 et 1821.





Un périmètre de protection de 500 m est effectif aux abords de ces deux monuments.

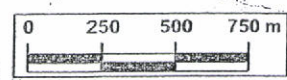
Deux bâtiments de la commune de Plomion sont inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques, leurs périmètres de protections n'interfèrent pas avec le périmètre d'études.

OCCUPATION DES SOLS - SERVITUDES - TOURISME



LEGENDE :

-  Monument inscrit
-  Périmètre de protection de 500 m des Monuments historiques
-  Camping la Nigaudière
-  Circuit de randonnée la Nigaudière
- GR 122



INDIC. PAGES	DATE	OPERATION	CO. LEVE	PROJET	ÉCHELLE
00	24/03/05	ETABLISSEMENT DU PLAN	C.M. B.A. F.M.	-	1/25 000

ETUDE D'IMPACT
Base de loisirs - Camping de la Nigaudière



Source: Extrait carte

4.4.4. Les différentes infrastructures de déplacement

4.4.4.1. Le réseau routier

Source : Relevés de terrain, Carte IGN série bleue au 1/25 000ème

La zone d'étude se situe à l'écart des grands axes du département de l'Aisne. A 5km de Vervins et 10km d'Hirson, le centre de Plomion est implanté le long de la RD36. En direction de Landouzy-la-ville, la RD36 dessert le plan d'eau de la Nigaudière.

4.4.4.2. Le réseau ferroviaire

Source : Site internet SNCF, consultation mai 2005.

La commune de Plomion n'est pas desservie par le train. La gare la plus proche du site de la Nigaudière se situe à la Bouteille (environ 6 km). La gare de Vervins, plus éloignée (10 km) offre une fréquence d'arrêt plus élevée. Ces deux gares sont sur la ligne TER Hirson/ Marle / Laon.

4.4.4.3. Le réseau bus

Source : Régie départementale des transports de l'Aisne, consultation mars 2005.

La commune de Plomion est desservie par la ligne n°320 de la Régie Départementale des Transports de l'Aisne (RTA). Cette liaison relie la commune à Vervins.

Plomion n'est pas desservie par le réseau ferroviaire SNCF mais on recense deux gares dans un rayon de 10 km autour du site de la nigaudière.

La commune de Plomion est desservie par la ligne n°320 de la Régie Départementale des Transports de l'Aisne (RTA).

4.4.5. Les risques naturels et technologiques

4.4.5.1. Les risques naturels

Source : www.prim.net, consultation avril 2005 ;

La commune est soumise au risque inondation. Un PPR Inondation à été prescrit en 2001.

4.4.5.2. Les risques technologiques

Source : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E), consultation mai 2005.

Aucune industrie classée SEVESO n'est recensée sur le territoire communal ou à proximité.

4.4.6. Les nuisances environnementales

4.4.6.1. Les nuisances sonores

On ne dispose pas de mesure de l'ambiance acoustique du site. Compte tenu de son éloignement de sources éventuelles de nuisances sonores (grandes infrastructures routières, activités industrielles ou artisanales) et d'après nos visites de terrain, l'ambiance acoustique du site peut-être qualifiée de modérée.

4.4.6.2. La qualité de l'air

Source : ATMO Picardie, Association pour la surveillance de la qualité de l'air en Picardie, consultation Avril 2005

Aucun capteur de mesure de la qualité de l'air n'est situé à proximité de l'aire d'étude.

Les capteurs les plus proches sont ceux de la commune d'Hirson (à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de l'aire d'étude), mais les données qu'ils fournissent ne sont représentatives que pour la ville de d'Hirson.

Malgré l'absence de données précises, on peut tout de même estimer que, compte tenu de la localisation en milieu rural et à l'écart de toute grande source classique de pollution (agglomérations urbaines, grands axes routiers, industries lourdes..., la qualité de l'air du secteur est bonne.

Source : Relevés de terrain, mai 2005.

4.5.1. Le contexte paysager général

Le site d'étude s'inscrit dans le pays dit Thiérache périphérique. L'unité de ce pays est constituée par le paysage fait de vallons, de grasses prairies, de forêts et d'une multitude de cours d'eau. Initialement recouvert de forêts, le pays fut défriché notamment par les moines et les abbés. Après le défrichage le pays s'est constitué en bocage, donnant de nombreuses parcelles, prés et pâtures, entourées d'arbres et arbustes formant des haies.

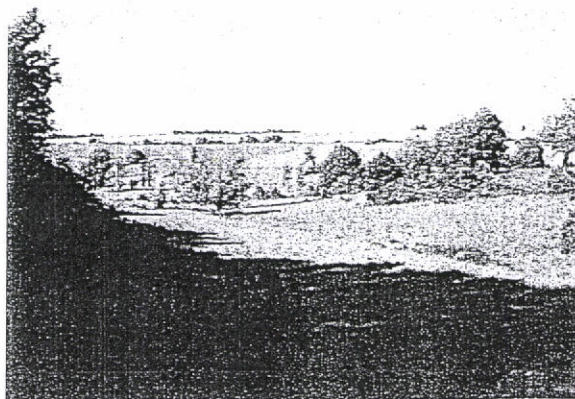
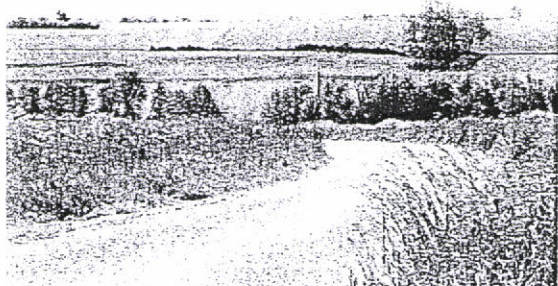
Pays frontière, terrain des guerres et des invasions des pillards, la Thiérache est marquée par la présence de nombreuses églises fortifiées élevées par les habitants à partir du XVI^e siècle pour protéger leurs vies et leurs biens.

Le cadre naturel verdoyant est un des atouts de la Thiérache. Il se complète par un patrimoine bâti de qualité. Fréquemment caractérisé par les églises fortifiées qui dominent le village, le Pays de Thiérache recèle également un habitat particulier. Si les maisons en briques colorent aujourd'hui les villages, de nombreuses habitations en pan de bois et torchis donnent encore un charme typique à cette région naturelle.

4.5.2. Le paysage dans la zone d'étude

4.5.2.1. La commune de Plomion

Le territoire communal de Plomion est représentatif de la Thiérache. Les pâtures dominent un paysage qui ondule doucement au gré des rus et rivières.

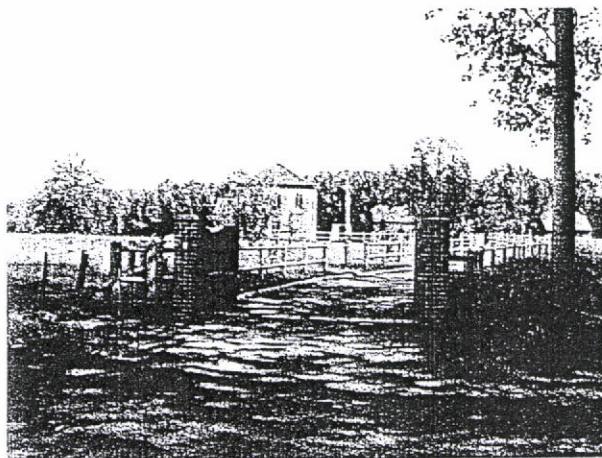


Le centre du village est caractéristique avec son église fortifié, ses anciennes halles et ses maisons dont certaines en pan de bois.



4.5.2.2. Le site de la Nigaudière

Le site de la Nigaudière s'inscrit totalement dans le contexte paysager de la Thiérache et bénéficie d'un environnement très valorisant. Parmi les éléments remarquables des abords du site, on distingue la qualité architecturale de la ferme située à l'ouest et le caractère régional préservé des bâtiments présents entre le bourg de Plomion et le site. La forêt en limite joue également un rôle valorisant.



Le site en lui-même présente un visage hérité de son affectation de camping. En bordure de la route d'accès au site, on distingue un alignement de conifères. Ces arbres de grande taille, persistants, paraissent incongrus au milieu d'une végétation de feuillus.

La majeure partie de la surface du site est engazonnée, ponctuée d'arbres de petit taille variant de 3 à 5 m de haut. Les haies séparant les emplacements de stationnement et de séjour sont toujours en place.



Enfin, l'île, et ses abords, forme un des éléments les plus remarquables du site. La végétation arborée qui la recouvre est constituée d'arbres caducs et persistants en grand nombre.

Le cadre naturel verdoyant est un des atouts de la Thiérache. Il se complète par un patrimoine bâti de qualité. Le site de la Nigaudière s'inscrit totalement dans ce contexte paysager et bénéficie d'un environnement très valorisant.

Le site en lui-même présente un visage hérité de son affectation de camping.

La hiérarchie des contraintes

L'analyse de l'état initial des composantes de l'environnement a permis d'établir, autant que faire se peut, un diagnostic exhaustif des contraintes liées à l'environnement.

Dès lors, il convient de hiérarchiser l'ensemble des informations recueillies afin d'établir le degré de sensibilité vis-à-vis du projet de manière à :

- faire émerger les éventuelles zones d'exclusion,
- participer à la démarche de définition des plans et règlements d'aménagement de la zone et des mesures d'insertion de cette dernière dans son environnement.

Cette hiérarchisation est établie en tenant compte de deux paramètres :

1- la sensibilité intrinsèque du site, déterminée sur la base de la prise en compte :

- de la protection réglementaire du site (arrêté de biotope, installations classées, monuments historiques, sites inscrits ou classés, ...),
- des documents d'alerte à portée réglementaire ou non (ZNIEFF, sites potentiellement pollués, habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitat,...),
- des actions et politiques engagées au niveau local, national ou international (valorisation de la voie d'eau,...).

2- la sensibilité du site vis-à-vis de la nature de l'aménagement projeté.

La hiérarchisation des contraintes a permis de dégager trois niveaux de contraintes :

- **Contrainte forte** : les contraintes fortes correspondent aux éléments qui, a priori, peuvent s'avérer rédhibitoires du fait d'une protection réglementaire ou de l'application d'une politique prioritaire de valorisation et pour lesquels des mesures réductrices ou compensatoires s'avèrent très difficiles à mettre en œuvre et/ou très onéreuses.
- **Contrainte moyenne** : où d'importantes mesures de réduction et/ou de compensation s'avèrent nécessaires, sans remise en cause de la faisabilité du projet.
- **Contrainte normale** : pour laquelle il est nécessaire d'engager des mesures de protection ou d'accompagnement, sans remise en cause de la faisabilité du projet.

Type de contrainte Composantes de l'environnement	Contraintes fortes	Contraintes moyennes	Contraintes normales
HYDROGEOLOGIE		Présence du captage d'Alimentation en eau potable de Plomion situé en aval du site.	Présence d'eau à proximité de la surface des sols dans les colluvions.
HYDROLOGIE		Présence du Vilpion Objectif de qualité 1 (bonne) pour le Vilpion.	
MILIEUX NATURELS		Deux ZNIEFF sont présentes sur une partie de l'aire d'étude : ZNIEFF de la haie d'Aubenton et du Bois de Plomion et ZNIEFF du Bocage de Landouzy et de Besmont.	
OCCUPATION DES SOLS			Présence d'une habitation à l'ouest du site.
TOURISME			Faible visibilité de l'Aisne sur le marché touristique.
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT			Pas de desserte ferroviaire directe de la zone d'étude.
PAYSAGE			Paysage typique de la Thiérache présentant des qualités indéniables à préserver et à mettre en valeur.

5. ANNEXES

- Liste et statut de protection des oiseaux contactés
- Liste des plantes inventoriées

Site de la Nigaudière – Oiseaux contactés

Nom français	Nom scientifique	Statut (1)	Vulnérabilité (2)	Protection France (3)	Directive Oiseaux (4)	Convention de Berne (5)
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Re Hi	S	X		II
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Re Hi	SX	X		II
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Re Hi	AS	X		II
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Re Hi	S	X		II
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Re Hi	S		II-1 / III-1	III
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Re Hi	SX	X		II
Chevalier cul blanc	<i>Tringa ochropus</i>	Hi	NE	X		II
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Re Mi	R	X		II
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Re Hi	SX		II-2	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Re Mi	SX	X		III
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Re Hi	S		II-2	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Re Hi	S		II-1 / III-1	III
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Re Hi	AS	X		II
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Re Mi	SX	X		II
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Re Hi	SX		II-2	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Re Hi	S	X		III
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Re Hi	SX	X		II
Grive	<i>Turdus sp.</i>	Re	SX		II-2	III
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Re Hi	SX		II-2	III
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Re Hi Mi	S	X		III
Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	Re Mi	D	X		III
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Re Mi	SX	X		II
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Re Hi	SX	X		II
Loriot	<i>Oriolus oriolus</i>	Re Mi	SX	X		II
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	Re Hi	AS	X	I	II
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Re Hi	SX		II-2	III
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Re Hi	SX	X		II
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Re Hi	SX	X		II
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	Re Hi	S	X		II
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Re Mi	I	X		II
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Re Hi	SX	X		II
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Re Hi	AS	X		II
Pigeon colombin	<i>Columba oenans</i>	Re Hi	I	X		II
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Re Hi	SX		II-2	III
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Re Hi	SX	X	II-1 / III-1	III

Nom français	Nom scientifique	Statut (1)	Vulnérabilité (2)	Protection France (3)	Directive Oiseaux (4)	Convention de Berne (5)
Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Re Hi	S		II-2	III
Rouge-gorge	<i>Erithacus rubecula</i>	Re Hi	S	X		II
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Re Mi	SX	X		II
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Re Mi	E		II-1	III
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Re Mi	D		II-2	III
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Re Hi	S		II-2	III
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Re Hi	SX	X		II

Légende : cf. page suivante

(1) Statut en France

Re : Nicheur, Mi : Migrateur, Hi : Hivernant

(2) Vulnérabilité en France (source : LPO, 2003)

I : A Préciser ; AS : A Surveiller ; D : Déclin ; DI : Disparu ; E : En danger ; L : Localisé ; N : Nouvellement installée ; NE : Non Evaluée ; R : Rare ; S : "Safe" ; SS : Stable ou en progression ; SX : information insuffisante V : Vulnérable.

(3) Directive Oiseaux

Protection relative à la **directive 79/409/CEE** du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou **directive oiseaux**. Cette directive a pour objet la protection, la gestion et la régulation des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des états membres et en réglemente l'exploitation.

Trois annexes complètent cette directive :

- **l'annexe I** établit la liste des espèces qui font l'objet de **mesures de conservation spéciales** concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution ;
- **l'annexe II-1** présente la liste des espèces **pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive**. **L'annexe II-2**, quant à elle, présente la **liste des espèces pouvant être chassées dans les états membres cités** pour chaque espèce ;
- **l'annexe III-1 autorise**, pour les espèces mentionnées dans cette annexe, **la vente**, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts ainsi que toute partie ou de tout produit obtenu à partir de l'oiseau, facilement identifiable. **L'annexe III-2** établit la liste des espèces qui peuvent avoir ces mêmes autorisations sous réserve, pour chaque état membre qui en fait la demande, de consulter la Commission. La recommandation de la Commission sera publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes.

(4) Convention de Berne

Protection relative à la **convention de Berne** du 19 septembre 1979, ratifiée en 1990 par la France, concernant la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Cette convention a pour objet la conservation de la faune et de la flore sauvage et de leurs habitats naturels, notamment des espèces et habitats dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs états. Elle a également pour objet de promouvoir une telle coopération.

La convention de Berne est accompagnée de **quatre annexes**.

Les annexes I et II présentent respectivement les listes des **espèces végétales et animales strictement protégées** tandis que **l'annexe III répertorie les espèces animales protégées** pour lesquelles une attention particulière sera accordée à la protection des zones qui ont une importance pour celles-ci.

Enfin, **l'annexe IV** répertorie les moyens et méthodes de mise à mort, de capture et autres formes d'exploitation interdits.

Plantes inventoriées sur le site de la Nigaudière :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Indice de rareté (1)
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	CC
Achillée sternutatoire	<i>Achillea ptarmica</i>	R
Angélique sauvage	<i>Angelica sylvestre</i>	C
Armoise vulgaire	<i>Artemisia vulgaris</i>	CC
Aster lancéolé	<i>Aster lanceolatus</i>	C
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	CC
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	AC
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	C
Callitriche à angles obtus	<i>Callitriche obtusangula</i>	AC
Carex	<i>Carex sylvatica</i>	C-AC
Cerfeuil sauvage	<i>Anthriscus sylvestris</i>	CC
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>	C
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	CC
Compagnon rouge	<i>Silene dioica</i>	C
Consoude officinale	<i>Symphytum officinale</i>	C
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	C-AC
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	C-AR
Epicéa	<i>Picea abies</i>	Cult.
Epilobe en épi	<i>Epilobium angustifolium</i>	AC-C
Epipactis à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine</i>	AC-AR
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	AC-AR
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatoria cannabinum</i>	C-AC
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>	CC
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>	CC
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	CC
Gaillet jaune	<i>Gallium verum</i>	AC
Galeopsis tétrahit	<i>Galeopsis tetrahit</i>	C
Géranium columbin	<i>Geranium columbinum</i>	AR
Géranium herbe à robert	<i>Geranium robertianum</i>	CC
Glycérie aquatique	<i>Glyceria maxima</i>	AC
Grande berce	<i>Heracleum sphondylium</i>	CC
Inule dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>	AC
Iris faux-acore	<i>Iris pseudacorus</i>	AC-AR
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	PC
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i>	CC
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	CC
Lamier blanc	<i>Lamium album</i>	CC
Lamier jaune	<i>Lamium galeobdolon</i>	C
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	CC
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>	CC
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	C
Lychnis fleur de coucou	<i>Silene flos-cuculi</i>	AC
Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	C
Marronnier	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Cult.
Matricaire chamomille	<i>Matricaria recutita</i>	C-AC
Massette à larges feuille	<i>Typha latifolia</i>	AC
Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i>	AC
Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum</i>	CC
Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i>	CC
Myosotis des marais	<i>Myosotis scorpioides</i>	AC
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	CC
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	CC
Oseille sauvage	<i>Rumex acetosa</i>	CC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Indice de rareté (1)
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	CC
Petite centaurée	<i>Centaurium erythraea</i>	AC
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	C
Pin	<i>Pinus sp.</i>	Cult.
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	CC
Prunelier	<i>Prunus spinosa</i>	CC
Reine des près	<i>Filipendula ulmaria</i>	AC
Renoncule rampante	<i>Ranunculus reptans</i>	C
Ronce	<i>Rubus sp.</i>	C
Rubanier simple	<i>Sparganium emersum</i>	AC
Salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>	AC
Saule	<i>Salix sp.</i>	C
Solidage verge-d'or	<i>Solidago virgaurea</i>	AC
Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>	C
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	CC
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	CC
Véronique des ruisseaux	<i>Veronica beccabunga</i>	AC
Véronique petit Chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>	C-AC

- (1) CC : Très courant
C : Courant
AC : Assez courant
PC : Peu courant
AR : Assez rare
R : Rare
RR : Très rare
Cult : Plante cultivée